



*L'Histoire du
Conseil permanent
de la jeunesse*

CPJ



Tout (ou presque)
sur les **15 ans** du CPJ

Recherche et rédaction

Yannick Machabée

Révision linguistique

Charlotte Gagné

Production

Frédéric Tremblay



Cette publication a été produite par le

Conseil permanent de la jeunesse

12, rue Sainte-Anne, 2^e étage
Québec (Québec) G1R 3X2

Gouvernement du Québec
Dépôt légal - 2004
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 2-550-42767-X

►► Table des matières

Chapitre 1 Mise en contexte	5
Chapitre 2 La création du Conseil : attentes et défis à relever	7
- La création du Conseil	7
- Le mandat du Conseil	7
- Les attentes et les défis relevés	8
Chapitre 3 L'approche du Conseil, équipe par équipe	11
- 1988-1991 : Établir le Conseil	11
- 1991-1994 : S'exprimer plus haut, plus fort	14
- 1994-1997 : Élargir la plate-forme revendicative des jeunes	16
- 1998-2001 : Exprimer une vision d'ensemble	18
- 2001-2004 : Diversifier l'action du Conseil	20
Chapitre 4 Les dossiers du Conseil : miroirs de la réalité des jeunes	23
- L'emploi chez les jeunes, la précarité en emploi et la réglementation sur le travail	23
- L'éducation	26
- La politique jeunesse	28
- La pauvreté, la marginalisation et l'exclusion	30
- La santé et les services sociaux	32
- La formation professionnelle, le développement de la main-d'oeuvre et le placement	34
- Les conditions économiques des étudiants: travail et aide financière	35
- L'accès à la fonction publique	37
- Les jeunes et la famille	38
- La sécurité du revenu et l'aide sociale	39
- L'avenir constitutionnel du Québec	40
- Les relations intergénérationnelles	41
- La culture	42
- L'exode des jeunes	42

- Le droit des jeunes (justice et conduite automobile)	43
- Le pluralisme de la société québécoise	44
- Le développement énergétique	45
Chapitre 5 Conclusion : un bilan positif	47
- L'impact du Conseil	47
- Les avis et les mémoires	47
- L'influence sur l'action gouvernementale et la représentation en commission parlementaire	48
- Une continuité et une vision d'ensemble	48
- L'ensemble de son intervention	48
Annexe 1 Les avis et les mémoires	51
Annexe 2 Les événements et les consultations	53
Annexe 3 Les mandats du Conseil permanent de la jeunesse	57
Annexe 4 Le personnel du Conseil	61

1 ►► Mise en contexte

L'histoire du Conseil permanent de la jeunesse (CPJ) s'inscrit tout naturellement dans le contexte de l'engagement social et de l'expression politique de la jeunesse des années 80 et 90. Ainsi, l'origine et l'action du Conseil ne peuvent être évoquées sans un juste rappel de ces mouvements.

Affectée par une forte récession, la jeunesse des années 80 éprouve le sentiment que son intégration à la société est freinée, qu'elle est privée de son droit d'expression dans la société québécoise. L'expérience des jeunes de ces décennies réside moins dans leur mobilisation par rapport à un projet social que dans la construction d'une nouvelle identité et d'une nouvelle représentation de la société.

L'isolement ressenti par les jeunes de cette génération est également alimenté par les représentations confuses et parfois réductrices qu'on entretient à leur égard. On fait état de leur manque de civilité et de leur désengagement sans toutefois comprendre leur conception des nouvelles réalités sociales ni leur contribution à cet égard. Cette incompréhension s'explique notamment par le caractère fortement hétérogène

de la réalité de cette génération¹. Elle s'explique aussi par une tendance à comparer de manière systématique les mouvements « jeunesse » aux grands rassemblements des années 60 : « La fonction contestataire de la jeunesse est une idée tellement reçue qu'une jeunesse qui se tait [...] est considérée infidèle à sa vocation² ».

La diversité des réalités vécues par cette population mène à une forme d'engagement nettement distinct des grandes mobilisations des décennies précédentes. Au cours des années 80, les organismes « jeunesse » se multiplient, notamment ceux qui viennent en aide aux jeunes et qui offrent des réponses à leurs difficultés³.

Il va sans dire que ceux qui militent au sein de ces organismes affichent une méfiance envers les institutions politiques qui semblent incapables de répondre à leurs préoccupations⁴. Loin des lieux de décisions, les jeunes prennent leurs distances par rapport au pouvoir et aux structures traditionnelles, d'où cette inquiétude qu'une société parallèle soit en train de se créer⁵. « Les générations plus âgées semblent abasourdies par ces transformations et leur sollicitude n'a d'égale que leur panique en face d'une génération qui ne leur propose pas

Début des années 1980: la jeunesse est en pleine effervescence au Québec. Le premier sommet de la jeunesse en 1983 sera l'occasion de faire connaître ses revendications.

d'interlocuteurs soi-disant représentatifs⁶. »

La classe politique se soucie de cette coupure. Elle manifeste une tendance compensatoire, celle de vouloir formaliser la contribution et la place des jeunes dans les organisations⁷. Pour éviter l'étiquette « pour adultes seulement », les grands partis politiques, les centrales syndicales et les chambres de commerce créent des comités « jeunesse ». Les jeunes investissent ces regroupements et conjuguent leurs efforts pour défendre plus efficacement leurs idées. La création même du Conseil traduit leurs revendications portées sur le plan politique au cours des années 80. Le nouvel organisme constitue une instance jeune au sein du gouvernement et s'inscrit dans la continuité des comités cités précédemment. Le Conseil permanent de la jeunesse marque l'aboutissement d'un processus d'institutionnalisation du mouvement « jeunesse »⁸.

Les événements mobilisateurs des années 80 avaient été marqués par de fortes dissensions et de nombreuses contestations. Les quelque 2 000 propositions issues du Sommet québécois de la jeunesse de 1983 démontrent la diversité des préoccupations, des points de vue et des revendications des jeunes, ce qui n'est pas sans complexifier l'intervention du gouvernement. Les années 90 annoncent toutefois un resserrement graduel du mouvement

« jeunesse ». Différentes initiatives gouvernementales, comme le financement des regroupements d'organismes communautaires « jeunesse », facilitent le réseautage des groupes de jeunes. Plus tard, la création d'organismes comme le Comité aviseur-jeunes d'Emploi-Québec permettra aussi aux jeunes associés à différentes causes d'échanger des points de vue, de se comprendre et d'agir davantage en harmonie.

L'institutionnalisation du mouvement « jeunesse » et la création de multiples lieux de concertation auront certainement influé sur la capacité des jeunes à faire front commun. Leur action au Sommet du Québec et de la jeunesse de 2000 a semblé, aux yeux de plusieurs observateurs, être la manifestation évidente d'un groupe non homogène, mais bien structuré et qui favorise la concertation.

¹ Diane Pacom. « La contribution des jeunes à la société – Quelques pistes de réflexion », *Observatoire jeunes et société*, [En ligne], (19 mai 2003). <http://www.obsjeunes.qc.ca/F/projets/autres/publications/sommet/PacomSom.htm>

² Antoine Maurice. *Le surfeur et le militant. Valeurs et sensibilités politiques des jeunes, en France et en Allemagne, des années 60 aux années 90*, Paris, Éditions Autrement, 1987, p. 8 (Collection Enjeux et stratégies).

³ Madeleine Gauthier. « Les associations de jeunes » *Une société des jeunes?*, sous la direction de Fernand Dumont, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1986, p. 337-369.

⁴ *Ibid.*, p. 360.

⁵ Fernand Toussaint. « La participation aux projets et aux décisions - commentaires et échanges », *Une société des jeunes?*, sous la direction de Fernand Dumont, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1986, p. 371.

⁶ Madeleine Gauthier. « Les associations de jeunes », *Une société des jeunes?*, sous la direction de Fernand Dumont, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1986, p. 361.

⁷ *Ibid.*, p. 360.

⁸ Pierre Noreau. « Le militantisme des jeunes Québécois dans les années quatre-vingt », *Jeunesses et politique. : Mouvements et engagements depuis les années trente*, sous la direction de Raymond Hudon et Bernard Fournier, Québec/Paris, PUL/L'Harmattan, 1994, p. 279-312.

2 ►► La création du Conseil : attentes et défis à relever

La création du Conseil

À l'été 1983, lors du Sommet québécois de la jeunesse et des sommets régionaux, des jeunes de tout le Québec prennent la parole et s'expriment sur l'emploi, l'éducation et les problèmes sociaux. Pour faire cheminer leurs nombreuses revendications, les jeunes demandent à l'État de leur fournir un interlocuteur indépendant et permanent. L'idée d'un conseil de la jeunesse est lancée.

Deux ans après, en 1985, au cours de l'Année internationale de la jeunesse, des symposiums sur les jeunes et sur l'emploi sont mis sur pied partout au Québec. Les recommandations formulées par les jeunes portent, entre autres, sur l'établissement d'une politique globale de la jeunesse et la mise sur pied d'une structure gouvernementale de réflexion sur les problèmes des jeunes.

L'Assemblée nationale du Québec vota la loi créant le CPJ le 23 juin 1987, à l'unanimité. Le premier mandat fut nommé en 1988.

C'est à la Commission jeunesse du Parti libéral du Québec qu'il revient d'avoir rédigé et adopté la proposition visant à créer le Conseil permanent de la jeunesse, en août 1985. Le chef du Parti libéral de l'époque, M. Robert Bourassa, en fait même la promesse

lors de la campagne électorale de l'automne 1985.

Le mandat du Conseil

Le CPJ a le mandat de conseiller le ministre responsable de la jeunesse sur toute question qui s'y rapporte, notamment en ce qui a trait à la solidarité entre les générations ainsi qu'à l'ouverture au pluralisme et au rapprochement interculturel.



Le premier ministre Robert Bourassa et la première présidente du Conseil, Brigitte Lepage, au début du premier mandat de l'organisme, en 1988

L'organisme peut formuler des avis au ministre; effectuer ou faire effectuer les études et les recherches qu'il juge nécessaires à l'exercice de sa fonction; solliciter des opinions ou recevoir les requêtes des personnes et des groupes

au sujet de la jeunesse; fournir de l'information au public sur toute question relative aux besoins et aux intérêts de la jeunesse et enfin, former des comités spéciaux.

Le Conseil doit également donner son avis au ministre sur toute question que celui-ci lui soumet relativement aux intérêts de la jeunesse. Il doit, de plus, effectuer ou faire effectuer les études et les recherches qui lui sont demandées par le ministre. Le CPJ fait en sorte que le gouvernement québécois donne suite à ses avis.

Les attentes et les défis relevés

Depuis le début des années 80, les jeunes ressentaient le besoin d'avoir une voix directe et indépendante au sein du gouvernement. Lors des Audiences publiques sur la jeunesse⁹ et des discussions précédant l'adoption du projet de loi no 104¹⁰, de nombreuses discussions ont eu lieu entre les groupes de jeunes sur la place que le gouvernement devait et entendait donner aux jeunes et sur la forme que devait prendre l'expression d'une véritable volonté politique de faire des enjeux « jeunesse » une priorité. En relatant l'essence des échanges qui ont eu lieu lors de l'adoption du projet de loi 104, on est en mesure de comprendre dans quel contexte la structure, le fonctionnement et le mandat du Conseil ont été définis. Les attentes des jeunes se sont rapidement

transformées en défis pour le nouvel organisme.

Les divers groupes ont formulé des commentaires variés et fourni de nombreuses suggestions quant au rôle proposé pour le Conseil. Certains craignaient que sa présence serve à légitimer les priorités et les actions gouvernementales et que, du coup, les groupes jeunes ne soient plus consultés. Les équipes du Conseil devraient donc appuyer ou compléter l'action des groupes qui, par ailleurs, pourraient quand même faire entendre leur voix auprès du gouvernement.

Ainsi, loin de vouloir se substituer aux groupes jeunes, les différentes équipes du Conseil ont voulu être leur porte-parole, leur laissant la tâche de faire ressortir leurs spécificités. Ainsi, au cours des premières années de son implantation, le Conseil a su jouer le rôle qui lui avait été réservé par les groupes jeunes et a démontré qu'il pouvait être un allié solide et crédible.

La nomination de la présidente ou du président du Conseil par le gouvernement, sur recommandation d'un collège électoral composé de 40 membres, constituait un irritant pour les groupes jeunes, ce qui, au début, a entravé son bon fonctionnement. On craignait notamment que ce mode de nomination ne permette pas un véritable engagement des jeunes dans le processus. Des craintes ont également été exprimées sur la

représentativité du Conseil dans un tel contexte.

Les membres et les jeunes ont appris à composer avec ce manque d'autonomie. Toutefois, les modifications à la loi, en 1997, ont permis de régler la question. À partir de ce moment, les quinze membres sortants ont élu, par scrutin secret, leurs successeurs au sein du collège électoral. D'autre part, interpellé par sa représentativité, le Conseil s'est montré sensible à cette question d'intérêt pour les jeunes tout au long de son mandat. Aussi s'est-il toujours fait un point d'honneur de consulter les groupes jeunes de chacune des régions et de chacun des secteurs d'activité des organismes « jeunesse ». De plus, la sélection des membres du Conseil s'est faite en tenant compte de la représentation régionale, de la diversité des domaines d'action et des champs d'expertise de ses membres.

Enfin, il importait pour les groupes jeunes que les actions du Conseil ne soient pas balisées uniquement par les mandats qui lui seraient confiés par le gouvernement. Le Conseil devait également être en mesure de se saisir de certaines problématiques soulevées par ses membres ou par les organismes « jeunesse ». Les groupes craignaient en fait que le Conseil, en raison des mandats confiés par le gouvernement et de la nécessité d'obtenir une autorisation gouvernementale pour la formation de comités spéciaux, n'ait

le temps et les moyens de travailler sur les priorités retenues par ses membres.

Les groupes ont suggéré que le Conseil puisse choisir les thèmes sur lesquels porterait ses avis et ses recherches, et qu'il puisse aussi former des comités spéciaux pour l'étude de questions particulières. Une telle autonomie permettrait d'améliorer la crédibilité du Conseil en tant que véritable porte-parole des jeunes.

Le Conseil a su, au fil de ses mandats, trouver un juste équilibre entre les commandes gouvernementales et les actions que les groupes jeunes estimaient prioritaires. C'est parfois à la suite d'un mandat du gouvernement que le Conseil s'est saisi d'une question, allant chaque fois « au-delà de la commande », voire même jusqu'à redéfinir complètement le mandat qui lui avait été confié afin de mieux représenter les intérêts des jeunes. Bref, le Conseil a su tirer le maximum de la nature hybride de ses mandats et en a fait un outil de revendication efficace et représentatif de la réalité de la jeunesse.

* * *

⁹ Conseil permanent de la jeunesse. *Noir sur blanc – les couleurs de la jeunesse*, rapport sur les Audiences publiques sur la jeunesse, Québec, 1988, p. 229 et 233.

¹⁰ Loi sur le Conseil permanent de la jeunesse, L.R.Q., c. C-59.01, entrée en vigueur le 23 juin 1987.

3 ►► L'approche du Conseil, équipe par équipe

Représenter les jeunes dans toute leur diversité n'est pas chose facile. Si les équipes du Conseil ont voulu permettre aux jeunes de s'exprimer, elles ont aussi pris l'initiative de soulever des enjeux communs et de suggérer des initiatives.

Seul organisme gouvernemental géré par les jeunes, le Conseil est formé de quinze membres dont un président nommé par le gouvernement et, selon l'époque, un ou deux vice-présidents élus par les membres. Ces derniers forment, avec le personnel de l'organisme, l'équipe permanente du Conseil.

Le bilan des orientations et des réalisations de chacune des équipes du Conseil laisse transparaître les priorités énoncées par les jeunes qui y siègent de même que la trame de l'évolution du mouvement jeunesse au Québec.

1988-1991 – Établir le Conseil

Dès leur entrée en fonction, les premiers membres du Conseil jettent les bases d'un organisme qui a tout à prouver, mais qui possède par ailleurs toute liberté d'action dans les limites de son mandat. Pour Brigitte Lepage, nommée à la présidence de ce nouveau Conseil, une des priorités est de démontrer au gouvernement que les jeunes peuvent faire de cet organisme un interlocuteur crédible et solide.

L'équipe doit aussi dissiper les craintes initiales des groupes jeunes et prouver que le Conseil sera leur porte-parole, qu'il documentera leur discours, sans l'aseptiser, et qu'il travaillera à abattre les préjugés et les fausses perceptions qui circulent dans l'opinion publique. C'est avec grande fierté que ses efforts lui permettent de dire « mission accomplie » pour ce qui est de ces éléments prioritaires.

Ayant réussi à mettre en place la structure organisationnelle du Conseil en six mois seulement, l'équipe doit faire face à plusieurs autres défis de taille. Réunis dans un organisme commun, la présidente – nommée par le gouvernement – et les membres – provenant des divers réseaux – doivent

Depuis 15 ans, cinq mandats se sont succédés au Conseil : 86 jeunes ont ainsi participé activement à l'avancement de la jeunesse au Québec.



apprendre à travailler en partenariat, à couper certains liens pour créer une réelle appartenance à ce nouvel organisme.

De l'extérieur, la chose semble simple et anodine, mais pour un groupe de jeunes, souvent militants, l'exercice peut rapidement devenir éprouvant. Si bien qu'au début de 1989, trois membres quittent tour à tour leur poste. Soumis aux exigences les plus diverses de la part des groupes jeunes, le Conseil doit faire preuve d'une bonne dose de maturité pour éviter les égarements : une approche trop militante peut mener carrément à l'abolition du Conseil tandis qu'une trop grande tolérance par rapport à l'influence de certains groupes désirant faire passer leur message risque de conduire directement à son sabotage. En réalité, la première équipe engage l'organisme sur la bonne voie : le Conseil ne se contentera pas de reprendre le discours et les méthodes des réseaux de jeunes, mais il se fera le représentant de la jeunesse.

Il lui faudra donc connaître les jeunes, documenter leurs réalités pour être en mesure de rendre compte de ce qu'ils vivent. Consciente de son besoin d'acquérir une compétence particulière, l'équipe du Conseil offre aux jeunes des moyens de s'exprimer et se place à leur écoute.

L'organisme profite de l'inauguration

officielle de ses bureaux en décembre 1988 pour annoncer les *Audiences publiques sur la jeunesse* qui auront lieu au printemps 1989. Précédé par une vaste campagne de promotion menée par les membres de l'organisme, le Conseil visite tout le Québec, du 27 mars au 12 mai. Il recueille 116 mémoires et rencontre près de 500 jeunes intervenants. Présidée par le vice-président du Conseil, Sylvain Tanguay, la tournée est largement couverte par les médias. Le matériel ainsi rassemblé permettra d'exposer aux partis politiques, lors de la campagne électorale de l'automne 1989, la situation et les attentes des jeunes.

L'équipe nouvellement formée compte largement sur les aptitudes en communication de sa présidente. L'image d'une jeune femme à la direction du Conseil suscite d'ailleurs un certain intérêt de la part des médias.

C'est ainsi que, de fil en aiguille, Brigitte Lepage multiplie les entrevues pour diffuser les idées des jeunes et pour changer la perception des gens à leur endroit. On souhaite bâtir une nouvelle identité aux jeunes, car le grand public s'avère bourré de préjugés : manque d'engagement des jeunes, individualisme et faible contribution à la natalité.

Le Conseil contribuera notamment à ouvrir un débat public sur la dénatalité, à y intégrer les jeunes et à

souligner les conditions propices à la réalisation de leur désir d'avoir des enfants. En 1989, il organise, avec le Conseil des affaires sociales et le Conseil de la famille, un colloque sur la question qui tient à cœur plusieurs membres du Conseil, dont la présidente, elle-même jeune mère. L'équipe peut compter sur une image éloquent de la parentalité : Isabelle Courville, membre du Conseil, est responsable de ce dossier, à la fin des années 90, alors qu'elle attend un enfant.

Au début de la même décennie, le Conseil durcit le ton par rapport à un gouvernement qui, en dépit de ses avis, mène des actions jugées tantôt discriminatoires, tantôt de nature à assombrir le présent des jeunes.

Se fondant sur le portrait sombre mais réel de la jeunesse qu'il a tracé depuis sa fondation, le Conseil se lève contre l'obsession du gouvernement à réduire le déficit aux dépens des jeunes. Il s'objecte notamment à l'augmentation des frais de scolarité, à l'abandon du programme *Jeunes volontaires* et à plusieurs compressions qui affectent cette population.

Profitant d'un discours de plus en plus étoffé, le Conseil s'impose davantage publiquement. Les vice-présidents sont d'ailleurs appelés à reprendre le flambeau de la présidente qui doit s'absenter quelques mois en fin de

mandat. L'expérience accumulée permet à l'équipe de mener la tâche à terme, soulignant publiquement le non-renouvellement de la fonction publique et réagissant à de nombreux autres dossiers.



Le premier mandat du Conseil permanent de la jeunesse, entré en fonction en juin 1988. Photo prise lors de leur dernière réunion, le 12 janvier 1991

En définitive, le Conseil est maintenant bien implanté. L'équipe a établi sa crédibilité auprès de plusieurs intervenants. Néanmoins, depuis le tout premier avis du Conseil sur la réforme de l'aide sociale, l'inaction soutenue du gouvernement attise l'impatience des jeunes. Depuis la création du Conseil, ils attendent toujours que le gouvernement concrétise son intention de s'attaquer aux problèmes de la jeunesse. Préoccupée par cette réalité, la prochaine équipe avisera le gouvernement de l'indignation des jeunes, à la manière des jeunes : avec force et mordant.

1991-1994 – S’exprimer plus haut, plus fort

Quelques mois après le début de son mandat, le nouveau président du Conseil, Alain Perreault, invective publiquement le gouvernement et l'accuse d'omettre de consulter les jeunes et de faire fi des avis de son organisme. Toute la nouvelle équipe semble prête à endosser le rôle d'agitateur, bien consciente qu'elle ne doit pas se limiter à être le porte-parole de la jeunesse, mais bien d'en être l'ardent défenseur : ses avis doivent avoir des suites. L'organisme a établi sa crédibilité et s'est taillé une place, il doit maintenant affirmer ses positions. C'est ce qu'il fait, en 1991, en relançant à plusieurs reprises cette idée prioritaire d'une politique « jeunesse », en réaction aux mesures timides et désorganisées du gouvernement à l'égard des jeunes.

À la faveur des sorties publiques, les représentants du Conseil remettent en question la volonté du premier ministre et du gouvernement de s'attaquer sérieusement aux problèmes des jeunes. Ils traduisent ainsi le ras-le-bol des jeunes, leur impatience et leur désillusion. De nombreuses problématiques touchant la jeunesse sont connues et documentées depuis longtemps, mais les actions tardent à venir. Le Conseil juge maintenant qu'il est de son devoir de forcer les choses. Le Conseil désire également resserrer

ses liens avec les jeunes et les groupes de jeunes. Ainsi, pendant son mandat, il convoque plusieurs séances de travail dans diverses régions du Québec, ce qui lui permet de rencontrer des centaines de représentants de jeunes issus des différents coins de la province. Il publie également le périodique *Remue-méninges* pour informer régulièrement les groupes jeunes sur les actions qu'il entreprend. Cet outil d'information sera utilisé pendant tout le mandat suivant. La tenue, à l'automne 1991, du *Forum Jeunes et société*, fournit aux représentants des divers groupes un lieu d'échanges additionnel.

Ce deuxième mandat se distingue par la manière privilégiée de porter non seulement les réalités des jeunes, mais également leurs volontés et leurs contestations. Compte tenu de son rôle de conseiller, le CPJ axe ses travaux sur trois thèmes importants, donnant tour à tour la parole aux étudiants des collèges sur la réforme de l'enseignement collégial, aux étudiants du secondaire sur la lutte au décrochage, puis aux jeunes en situation de pauvreté. Les avis qui en découlent sont caractérisés par l'authenticité du point de vue unique qu'ils apportent. Ils sont diffusés largement et suscitent de nombreuses réflexions. L'éducation prend en fait une place prépondérante dans les activités de l'organisme à cette époque.

Par ailleurs, par son action médiatique, le Conseil fait écho à l'exaspération de plusieurs personnes et groupes de jeunes par rapport à la méthode qu'on impute souvent à Robert Bourassa, soit celle de gérer sans faire de vagues, sans grandes réformes. Aux yeux de beaucoup de jeunes, des modifications importantes sont pourtant nécessaires.



*Le deuxième mandat du CPI,
de 1991 à 1994*

C'est pourquoi, de manière particulièrement active, le Conseil fait la manchette à plusieurs reprises, multipliant les prises de position et interpellant le gouvernement de manière à ce qu'il s'engage envers les jeunes. Avec le temps, le Conseil accentue aussi sa collaboration médiatique avec des groupes de jeunes.

Au terme de son mandat, l'équipe sortante estime que son approche a eu ses effets : les communications se sont améliorées et les liens avec les groupes de jeunes ont été consolidés. La place

du Conseil au cœur de divers débats sociaux s'est encore affirmée, mais sa réelle influence sur le gouvernement est toujours incertaine.

Le Conseil a fait la preuve qu'il peut documenter et défendre adéquatement les jeunes, mais il sent qu'il a une obligation de résultat. Les groupes qui défendent les intérêts des jeunes ont beau être très nombreux, chacun estime qu'il doit modifier le cours des choses. Le Conseil continuera à saisir toutes les occasions de promouvoir les dossiers jeunesse : il devra compter sur un élément déclencheur ou sur une volonté réelle du gouvernement pour voir enfin pencher la balance du côté des jeunes.

1994-1997 – Élargir la plateforme revendicative des jeunes

Le nouveau président du Conseil, Michel Philibert, bénéficiera de plusieurs occasions de faire tourner le vent politique. Comptant sur une concertation de plus en plus palpable de différents groupes de jeunes tout au long de son mandat, l'équipe pourra positionner davantage le Conseil sur l'échiquier des actions des groupes de jeunes, ce qui lui permettra de jouer le rôle qui lui est dévolu.

Dès leur entrée en fonction, les membres sont saisis du dossier de l'exode rural des jeunes. Le président et la vice-présidente, Julie Lévesque, parcourent donc plusieurs régions du Québec, à l'automne 1994, pour consulter les jeunes sur le sujet. Entre-temps, le nouveau gouvernement lance le Québec dans un processus référendaire qui interpelle toute la société, le Conseil ne faisant pas exception. Dans toute cette mouvance politique, la souveraineté prend beaucoup de place.

Parallèlement, le nouveau président se positionne graduellement sur le plan médiatique : il veut que le Conseil donne une voix aux jeunes sur la place publique. Jusqu'aux lendemains du référendum de 1995, il poursuit les

travaux liés aux orientations adoptées. Le Conseil est ensuite bousculé par l'agenda politique, notamment par les États généraux sur l'éducation qui se tiennent à l'automne 1995. Alors que le gouvernement entame de nombreuses réformes importantes, l'équipe démontre une diversité sans



Le troisième mandat, de 1994 à 1997

précéder dans ses interventions. Elle produit notamment des mémoires et des avis sur des thèmes plus généraux comme l'aide financière aux études, la formation professionnelle, la réussite éducative et la réforme de la sécurité du revenu. Elle aborde également des thèmes comme le développement énergétique et le régime des rentes.

Le Conseil estime qu'il doit se positionner lors des diverses commissions parlementaires afin d'ajouter la voix des jeunes à celle des autres acteurs civils. Les prises de position du Conseil sont d'autant plus

importantes qu'il est l'un des rares groupes à avoir suffisamment de ressources pour analyser adéquatement la multitude de réformes touchant les jeunes.

Au début de 1996, le Sommet sur le devenir social et économique du Québec constitue une étape importante dans l'action du Conseil. L'insuffisante représentation des jeunes y est fortement déplorée lorsque le gouvernement annonce qu'il invite seulement deux groupes de jeunes à participer à l'événement. Le Conseil, s'en voyant lui-même exclu, annonce qu'il tiendra une Conférence parallèle des jeunes. Ce faisant, il fait preuve d'un leadership politique essentiel puisqu'il est probablement le seul organisme à jouir de la neutralité nécessaire pour proposer un tel événement. L'exercice permet aux jeunes de s'exprimer sur la question, mais il renvoie surtout l'image d'une jeunesse encore laissée pour compte par le pouvoir en place. La capacité des groupes de jeunes à s'organiser rapidement continue de s'accroître.

Le Sommet socioéconomique, qui était l'occasion de discuter du redressement des finances publiques, conduit à l'adoption de l'objectif visant le déficit zéro. Engagé par la suite dans une opération de compressions budgétaires, le gouvernement manifeste son intention d'abolir le Conseil permanent de la

jeunesse, de même que ceux de la famille et des aînés, pour créer une structure intergénérationnelle. Son existence étant menacée, le Conseil sollicite l'appui des groupes de jeunes qui expriment massivement leur volonté de conserver un organisme autonome, géré par leurs pairs. En raison des nombreuses pressions exercées, le ministre responsable de la jeunesse, André Boisclair, confirme en décembre 1996 le maintien du Conseil.

Durant cette période d'incertitude, le processus de nomination est suspendu. De plus, la loi sur le Conseil devant être modifiée, les membres devaient demeurer en poste jusqu'en décembre 1997. En raison des modifications apportées à la loi, un seul vice-président assistera dorénavant le président. Le mode d'élection des membres est aussi révisé, de façon à répondre aux demandes formulées par les organismes « jeunesse » réfractaires au collège électoral. C'est ainsi que les membres sortants du Conseil éliront les nouveaux membres, à huis clos, lors d'un scrutin secret. Le mandat du CPJ est également élargi pour inclure l'obligation de tenir compte des questions relatives à la solidarité entre les générations, à l'ouverture au pluralisme et au rapprochement interculturel.

En 1998, le mandat du président est prolongé jusqu'à la nomination de la

nouvelle présidente, en mai 1998. À la faveur d'une année presque complète de travail supplémentaire, les membres procèdent au lancement, en 1997, du site Internet du Conseil. De surcroît, ils en profitent pour poursuivre la promotion de l'avis sur le suicide.

Après coup, on remarque que le Conseil a su profiter de l'agenda politique bien rempli du gouvernement pour accroître son champ d'intervention et pour faire en sorte que le point de vue des jeunes sur des dossiers très diversifiés soit connu. Les événements politiques auront aussi servi de prétexte à la mobilisation des jeunes et à l'établissement d'un front commun des divers groupes de jeunes. Il reste que si les occasions de se prononcer ont été nombreuses, les coupures budgétaires ont freiné la mise en chantier de projets et l'adoption de solutions concernant les problématiques « jeunesse ». Par contre, les pressions exercées par l'ensemble des groupes de jeunes s'intensifient et elles trouveront bientôt leur aboutissement.

1998-2001 – Exprimer une vision d'ensemble

À 21 ans, Clairandrée Cauchy devient la plus jeune présidente du Conseil et cela ne l'empêche certes pas de relever le pari d'un des mandats les plus animés qu'ait connu le Conseil. Dès le début, l'équipe a la ferme intention de faire de l'emploi et du travail des jeunes son principal thème d'étude, notant qu'il a été moins développé au cours des dernières années. Très rapidement, le Conseil complète un mémoire sur les clauses orphelin, qui est présenté à la Commission parlementaire sur l'économie et le travail. Lorsque le gouvernement présentera un projet de loi sur les clauses discriminatoires en 2001, le Conseil se sera positionné parmi les acteurs incontournables sur cette question.

Ce qui anime particulièrement le mandat de cette équipe, ce sont les événements survenus après la campagne électorale de 1998. La promesse du gouvernement de tenir un sommet de la jeunesse met la table à une vaste mobilisation des jeunes et à la mise de l'avant de revendications importantes du Conseil. Alors que le gouvernement présente son plan d'action jeunesse en juin 1998, le Conseil constate qu'il s'agit d'un répertoire de diverses mesures jeunesse, dont la plupart existent déjà. Il décide de remettre sur la table son

idée de politique jeunesse qui permettrait de donner au gouvernement un regard d'ensemble sur son action jeunesse. Le Conseil aura la chance de définir cette politique au fil de ses rencontres avec les groupes jeunes et ses nombreuses activités de concertation.



***Le quatrième mandat du
Conseil permanent de la jeunesse,
1998-2001***

Entre temps, le Sommet du Québec et de la jeunesse se fait attendre et l'équipe du Conseil achève, toujours en lien avec le thème de l'emploi et du travail des jeunes, un avis sur l'accès des jeunes à la fonction publique québécoise. Le nombre de jeunes ayant encore diminué dans la fonction publique depuis ses dernières études, le sujet est rapidement médiatisé.

Tout au long du mandat, et de façon plus marquée encore au cours des

mois qui ont précédé la tenue du Sommet du Québec et de la jeunesse, le Conseil a

participé à diverses activités de concertation et d'échanges entre les groupes jeunes sur l'ensemble des problématiques les concernant.

Ainsi, en réponse à la demande du ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse qui souhaite connaître les préoccupations et attentes des jeunes à l'égard du Sommet, le Conseil met non seulement à profit les connaissances qu'il possède déjà sur les enjeux cruciaux touchant les jeunes, mais il mène à terme une vaste tournée de consultation de l'ensemble des forums jeunesse régionaux, soucieux qu'il est de traduire les demandes et attentes de l'ensemble des jeunes. Il organise également des

groupes de discussion dans toutes les régions et les membres du Conseil ont eu l'occasion d'échanger avec les représentants de plusieurs groupes jeunes.

Le Conseil juge que le Sommet ne doit pas être un exercice sans suite et il estime qu'une politique jeunesse permettrait d'assurer des suites et une cohérence d'action après l'événement. Dans les mois qui précèdent le Sommet, le Conseil se retrouve parmi les rares interlocuteurs qui peuvent



cerner les points communs des revendications des jeunes et qui, du coup, contribuent à canaliser les demandes, à favoriser l'émergence d'un consensus et à déterminer une vision commune des enjeux jeunesse. Sur cette base, le Conseil offre aux gouvernements des avis qui respectent la vision des groupes de jeunes et qui montrent au gouvernement la cohérence des demandes des jeunes.

Après le Sommet, le Conseil se félicite que le gouvernement se soit enfin engagé à élaborer une politique jeunesse. Aussi, le Conseil sait que les activités de concertation ayant précédé le Sommet lui ont permis de raffiner ses liens avec plusieurs groupes de jeunes, ce qui a pour effet de faciliter leur action concertée. Par la suite, le Conseil, ayant reçu commande du ministre de suggérer des mécanismes de suivi pour la politique jeunesse, se livre à une analyse complète de l'avant-projet. Comme l'ensemble des groupes, il y trouve de nombreux problèmes.

Au début de 2001 et après de nombreux mois de travail, le Conseil publie finalement un avis détaillé sur le travail atypique et la précarité en emploi des jeunes. Cet avis, très bien reçu, documente de manière incontestable et avec force l'étendue du phénomène et de ses effets pervers. Puis, à la toute fin de son mandat, l'équipe voit le dépôt de la politique jeunesse, un document que leurs

prédécesseurs auront demandé pendant plus de dix ans. Le gouvernement prévoit même l'instauration d'une clause d'impact jeunesse. Cette clause, une demande du Conseil, fera en sorte que tout projet ou initiative du gouvernement devra dorénavant comporter un examen des répercussions sur la génération montante.

2001-2004 – Diversifier l'action du Conseil

Au moment de souligner le quinzième anniversaire du Conseil, la nouvelle équipe a accompli deux années de son mandat. Sans détailler ses réalisations et ses travaux, qui sont d'ailleurs en progression, on peut constater les orientations qu'a prises la nouvelle équipe.



D'abord, les membres ont souhaité donner aux travaux du Conseil une dimension plus sociale lors de ce mandat. Les thèmes de l'arrimage des programmes sociaux, de la prostitution et de la situation des jeunes en centres jeunesse ont été, entre autres, retenus dans cette optique. En intervenant sur le projet de loi anti-pauvreté, le Conseil a aussi cette préoccupation.

Sous le signe de la continuité, le Conseil prévoit évidemment suivre la réalisation du plan d'action jeunesse et poursuivra la réflexion sur la

participation citoyenne des jeunes, une thématique qui a inspiré le Conseil lors du Sommet du Québec et de la jeunesse. En plus de produire un mémoire à cet effet pour les États généraux sur la réforme des

organisé. Le Conseil s'active aussi sur le plan international en participant à des rencontres en Amérique du Sud et en Europe.

Côté actualité, le Conseil diffuse une revue de presse et un bulletin d'information destinés aux groupes jeunesse.



Le cinquième mandat, nommé en 2001

Enfin, le Conseil souligne son quinzième anniversaire par un exercice de consultation qui amène les jeunes à se projeter en 2018 et à exprimer la façon dont ils voient leur société. Ce sera la deuxième fois que le Conseil rendra compte de la vision future des jeunes.

institutions démocratiques, le Conseil veut se pencher sur les moyens de favoriser la participation des communautés ethnoculturelles.

* * *

Le nouveau président, Patrick Lebel, croit aussi que le Conseil peut diversifier ses activités afin d'animer les réflexions sur divers sujets et d'informer les groupes de jeunes. Le Conseil organise ainsi des débats-rencontres avec des personnalités politiques ou sociales sur des sujets qui suscitent des réflexions dans les milieux jeunesse. Le Conseil a produit des portraits statistiques régionaux qui ont été distribués lors d'une tournée de consultation. Un colloque sur le travail atypique a également été

4 ►► Les dossiers du Conseil : miroirs de la réalité des jeunes

Depuis sa création en 1988, le Conseil s'applique à mettre la réalité des jeunes à l'avant-scène des préoccupations des dirigeants politiques. Certains thèmes ont particulièrement imprégné les débats sociaux et affecté la perception que la société avait des jeunes. Le Conseil a ainsi voulu mettre en avant certains aspects de la réalité de cette génération et apporter des solutions par l'émission d'avis et par sa participation à divers événements, notamment aux activités de consultation et aux commissions parlementaires. Cette section présente un résumé non exhaustif des actions et des orientations prises par le Conseil au cours des années par rapport à chacun des principaux thèmes abordés.

L'emploi chez les jeunes, la précarité en emploi et la réglementation sur le travail

1991 : Tenue d'un Forum sur l'emploi lors du *Forum Jeunes et société*

1998 : Présentation du mémoire *Interdire les clauses « orphelin » – une question d'équité intergénérationnelle* à la Commission parlementaire sur l'économie et le travail

2001 : Commentaires sur le projet de loi no 182 sur la réforme du Code du travail

2001 : Publication de l'avis *Emploi atypique et précarité chez les jeunes : une main-d'œuvre à bas prix, compétente et jetable*

2002 : Présentation du mémoire *Un vrai défi collectif : de nouvelles normes pour un nouveau travail!* au ministre du Travail, en réaction au document de consultation *Revoir les normes du travail – Un défi collectif* s'inscrivant dans la réforme de la Loi sur les normes du travail

2002 : Tenue du colloque *Vivre à l'ère précaire : causes et conséquences de l'emploi atypique chez les jeunes*

Dès sa première année de fonctionnement, le Conseil entreprend l'étude des données sur l'emploi des jeunes. Les difficultés qu'ils doivent surmonter par rapport au marché du travail sont omniprésentes durant les années 80. Beaucoup de groupes de jeunes y voient la principale problématique qui les affecte au tournant de la décennie, conclusion à laquelle les *Audiences publiques sur la jeunesse* sont aussi arrivées. Le

Le Conseil permanent de la jeunesse a publié 22 avis, 21 mémoires et plus d'une trentaine de documents de toute sorte: comptes rendus, actes de colloque, bulletins d'information.

Conseil se penche alors sur la question du plein emploi et de la réduction de la précarité de l'emploi. Activement engagé dans l'organisation du Forum pour l'emploi depuis sa création, le Conseil participe à cet événement à l'automne 1989. Puis, en 1990, dans son avis *Être jeune et parent, oui mais...*, il démontre que la décision d'avoir des enfants est reportée ou abandonnée à cause des difficultés associées à l'accès aux emplois et à leur précarité. C'est pourquoi le Conseil recommande l'adoption d'une politique de plein emploi. Au printemps 1990, ce thème est également traité dans un article sur les revenus des jeunes, présenté dans la revue *L'Action nationale*.

De manière générale, au cours des années, le Conseil a manifesté sa volonté d'améliorer les conditions de travail des jeunes en réclamant des dispositions réglementaires visant à mettre fin à la discrimination et à mieux adapter le marché du travail à leurs réalités. Le Conseil fait état de ces préoccupations en novembre 1990, à la suite du dépôt d'un projet de loi modifiant la Loi sur les normes du travail. Le projet de loi lui semble prometteur, entre autres au regard des mesures associées au travail à temps partiel, mais il demeure timide sur beaucoup d'aspects, notamment sur le salaire minimum.

En 1993, le Conseil participe, comme en 1991, au Rendez-vous économique

organisé par le Conseil du patronat. Il y présente, entre autres, une proposition visant à créer des organismes d'insertion professionnelle pour les jeunes, en s'inspirant d'un rapport qu'il a rendu public au cours de la même année. Parallèlement, le Conseil agit à titre de membre du



Forum pour l'emploi, ce qui lui permet de maintenir des liens constants avec le milieu du travail et de s'engager activement dans l'organisation du *Forum Action Emploi Jeunesse* (1995).

Depuis la fin des années 90, le Conseil dénonce périodiquement les mesures discriminatoires qui frappent les jeunes de plein fouet. Ces mesures de disparité de traitement, qu'on appelle clauses « orphelin », permettent à un employeur d'offrir aux nouveaux employés des conditions de travail inférieures à celles des employés en poste. En raison de sa participation au Groupe de travail sur les clauses « orphelin », créé en 1998 par le ministre du Travail, de la Commission parlementaire sur l'économie et le

travail et dans son mémoire relatif à la réforme de la Loi sur les normes du travail en 2001, le Conseil réclame l'adoption d'une loi qui interdirait ce genre de pratique et ce, de façon complète et sans distinction entre les employés syndiqués et non syndiqués.

Afin que la réglementation sur le travail soit mieux adaptée aux réalités des jeunes, le Conseil s'attarde à plusieurs aspects des événements énumérés précédemment et participe, en 2001, aux consultations sur le projet de loi no 182 sur la réforme du Code du travail. Le sujet est aussi très documenté par l'avis du Conseil publié la même année et qui s'intitule *Emploi atypique et précarité chez les jeunes : une main-d'œuvre à bas prix, compétente et jetable*.

Dans ces derniers ouvrages, le Conseil recommande des mesures visant à améliorer les conditions des jeunes qui occupent des emplois atypiques : une diminution des obstacles à la syndicalisation par la réduction des délais d'accréditation et la reconnaissance des travailleurs autonomes dépendants en tant que salariés; une reconnaissance plus claire de l'employeur pour les personnes qui font affaire avec des agences de placement temporaire; une loi-cadre balisant les conditions des travailleurs autonomes; l'interdiction pour un employeur d'accorder un salaire inférieur aux employés temporaires ou à temps partiel et



l'accès aux avantages sociaux pour les travailleurs atypiques.

Le Conseil recommande également que le Code du travail facilite la négociation regroupée afin, entre autres, de stimuler l'implantation de régimes d'avantages sociaux et de programmes de formation. Le Conseil s'attarde à certains aspects de la Loi sur les normes du travail. Il réclame que son application s'étende à l'ensemble des travailleurs, que ces derniers soient à l'abri du congédiement injustifié après un an de service, que des mesures découragent davantage les employeurs à avoir recours aux heures supplémentaires et que le salaire minimum soit porté à 8,40 \$/heure et indexé annuellement. En 2002, la nouvelle équipe du Conseil poursuit sa sensibilisation sur le travail atypique en organisant un colloque faisant suite à la publication du récent avis en la matière.

L'éducation

1992 : Publication de l'avis « *Raccrocher* » l'école aux besoins des jeunes, dans le cadre du plan du ministère de l'Éducation pour prévenir le décrochage scolaire

1993 : Enquête auprès de jeunes étudiants et diplômés du collégial en vue de la publication de l'avis *Une « cure de jeunesse » pour l'enseignement collégial*, dans le contexte de la réflexion gouvernementale sur l'avenir de l'enseignement collégial

1993 : Publication de l'avis *Faire avancer l'école : vers où? pour qui?*, en réponse au document de consultation *Faire avancer l'école* de la ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

1995 : Présentation du mémoire *L'éducation dans tous ses états* aux audiences des États généraux sur l'éducation

1996 : Présentation du mémoire *Pour accroître la réussite éducative, le temps est venu...* à la Commission sur l'éducation

2002 : Publication de l'avis sur le décrochage scolaire et social *Je décroche, tu décroches... est-ce que nous décrochons?*

L'éducation est l'un des thèmes qui ont le plus mobilisé le Conseil depuis sa création. On ne peut s'en étonner puisqu'une grande proportion de jeunes sont toujours aux études et que le gouvernement a multiplié les consultations sur le sujet au cours des années 90. Le Conseil est intervenu en particulier en matière d'enseignement secondaire, donnant ainsi une voix à des élèves qui n'en auraient pas eu autrement. C'est à l'été 1990 que le Conseil amorce des travaux sur le décrochage scolaire, quelques mois après sa contribution à la revue *L'Action nationale*, dans un numéro sur les jeunes et qui soulevait cette problématique importante. Ces travaux ont mené à la production de l'avis « *Raccrocher* » l'école aux besoins des jeunes, publié en 1992, au moment où le ministère de l'Éducation vient d'annoncer l'élaboration d'un plan pour prévenir le décrochage scolaire.

Dans cet avis, le Conseil déclare que l'école primaire semble répondre aux besoins des élèves sur le plan humain, mais il recommande une augmentation des ressources consacrées à l'aide spécialisée aux élèves en difficulté d'apprentissage. Le secondaire demeure le plus problématique, selon le Conseil. Pour lutter contre le décrochage, il privilégie une école secondaire qui ne mise pas seulement sur les programmes scolaires, mais qui offre un milieu de vie plus stimulant et qui

favorise les rapports humains de qualité. Les élèves en difficulté devraient bénéficier de ressources et de modèles de formation de rechange, tels que des programmes études-travail.

Le Conseil recommande aussi que l'école permette aux élèves de participer à la vie de leur milieu, notamment par l'évaluation de la qualité de l'enseignement. Le manque d'orientation est identifié comme un facteur de décrochage et le Conseil réclame une augmentation des ressources dans ce secteur. Il recommande aussi qu'on confie d'autres tâches ou qu'on accorde des congés aux professeurs démotivés. Finalement, le Conseil recommande des mesures pour prévenir le décrochage dès le primaire.

En 1993, le Conseil produit l'avis *Faire avancer l'école : vers où? pour qui?*, réagissant ainsi au document de consultation *Faire avancer l'école* de la ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, lequel porte sur la réforme du curriculum au secondaire. À cette occasion, le Conseil n'hésite pas à critiquer la nature approximative et timide de la réforme et de plusieurs mesures qu'elle propose.

De plus, il rappelle que l'école forme des citoyens et appuie le développement de l'esprit critique de même que l'intensification de

l'enseignement du français. Le suivi individualisé des élèves semble primordial pour le Conseil qui souligne l'importance d'y affecter des ressources supplémentaires. Finalement, le Conseil s'oppose à l'augmentation des exigences liées à la sanction des études secondaires.

Le Conseil s'intéresse aussi aux autres ordres d'enseignement, notamment en 1992 alors que le gouvernement amorce une réflexion sur l'enseignement collégial. L'avis *Une « cure de jeunesse » pour l'enseignement collégial* est basé sur une consultation auprès de 1 500 jeunes étudiants et diplômés du collégial. Le Conseil se préoccupe du faible taux de diplomation et recommande d'augmenter les ressources en orientation et en encadrement, de promouvoir l'implication sociale, de favoriser les contacts entre les étudiants du secteur technique et les travailleurs et d'accroître la participation des diplômés aux comités de révision de programmes.

Le Conseil se prononce pour le maintien des mesures d'accessibilité financière et géographique et souligne leurs retombées positives. Le Conseil soutient que la forme de cohabitation entre les secteurs préuniversitaire et technique méritait d'être maintenue. Il réclame toutefois une amélioration de l'évaluation de l'enseignement par les étudiants et une modification de la

structure des cours obligatoires et complémentaires.

En 1995, le Conseil profite des audiences des États généraux sur l'éducation pour se prononcer sur l'éducation dans son ensemble, à tous les niveaux d'enseignement, dans un mémoire intitulé *L'éducation dans tous ses états*. À cette occasion, il reprend les positions qu'il a déjà défendues sur la lutte au décrochage, sur l'accessibilité à l'enseignement supérieur et sur la formation professionnelle. En général, le Conseil propose une approche où l'éducation citoyenne se situe au premier plan. Il se prononce aussi en faveur de la laïcisation des écoles.

Le Conseil ramène la problématique du décrochage en présentant à la Commission de l'éducation, en 1996, le mémoire *Pour accroître la réussite éducative, le temps est venu...* Il rappelle ses vues et demande qu'on mette l'élève au cœur des préoccupations et des choix budgétaires.

En septembre 1997, il transmet à la ministre de l'Éducation ses commentaires sur le rapport Inchauspé qui allait conduire à la récente réforme de l'enseignement primaire et secondaire. Globalement, il note la pertinence des orientations tout en exprimant une certaine inquiétude au sujet de la réduction proposée des heures d'éducation physique. De plus,

les moyens mis en avant pour atteindre les objectifs lui paraissent insuffisants.

La politique jeunesse

1989 : Organisation des Audiences publiques sur la jeunesse et publication du rapport *Les couleurs de la jeunesse... noir sur blanc*

1991 : Présentation de l'avis *Priorité à la jeunesse – Passons du discours à l'action* au Comité de travail pour les jeunes du ministère de la Santé et des Services sociaux

1996 : Publication de l'avis « *Parce qu'on existe* » *L'urgence d'une politique jeunesse*

1999-2000 : Travaux du Comité sur le Sommet du Québec et de la jeunesse, menant à la publication des avis *Pour l'accès des jeunes à une citoyenneté pleine et active* et *Vers une politique jeunesse! Éléments de réflexion en vue du Sommet du Québec et de la jeunesse*

2000 : Participation du Conseil au Sommet du Québec et de la jeunesse

2000 : Publication des commentaires du Conseil sur l'avant-projet de politique jeunesse, par l'avis *Pour faire de la jeunesse une priorité*

La mise sur pied d'une politique jeunesse demeure l'un des enjeux les plus importants pour le Conseil, et ce, tout au long de son existence. Dès sa création, cette idée a germé dans l'esprit de certains jeunes qui trouvaient que l'action gouvernementale manquait de cohérence et de volonté.

À la suite des Audiences publiques sur la jeunesse, organisées par le Conseil en 1989, ce dernier intègre pour la première fois à son discours l'idée que le gouvernement doit adopter une vision globale de la réalité des jeunes. Si bien qu'en février 1990, le Conseil demande publiquement l'établissement d'une politique cohérente à cet égard. Dans son avis *Être jeune et parent, oui mais...*, il illustre aussi la pertinence d'une politique globale pour la jeunesse. En 1991, le Conseil réitère sa demande avec insistance et recommande une action gouvernementale concertée pour les jeunes en difficulté. En 1992, dans l'avis intitulé *Priorité à la jeunesse – Passons du discours à l'action*, il préconise cette avenue de concertation afin de répondre aux besoins complexes des jeunes en matière de santé et de services sociaux.

Cependant, en 1996, l'idée d'une politique jeunesse prend la forme d'un projet plus détaillé, avec la publication de l'avis « *Parce qu'on existe* », *L'urgence d'une politique jeunesse*. Le Conseil y décrit les avantages d'une

telle approche et fait de l'adoption d'une politique jeunesse sa recommandation principale. La traduction de cette volonté domine le Sommet du Québec et de la jeunesse en 2000 alors que le Conseil publie deux avis allant en ce sens.



Sommet du Québec et de la jeunesse, février 2000 : François Legault, ministre responsable de la jeunesse, Lucien Bouchard, premier ministre, Clairandrée Cauchy, présidente du CPJ (1998-2001) et Sylvain Gendron, membre du Conseil.

Il souhaite que la politique jeunesse améliore la situation des jeunes, qu'elle soit assortie de mesures visant à améliorer l'éducation, à lutter contre la précarité de l'emploi, à augmenter les revenus des jeunes, à intégrer ceux qui appartiennent aux communautés culturelles et à lutter contre les problèmes psychosociaux des jeunes. La politique proposée devrait également permettre aux jeunes de participer à la société à part entière, aider les organismes jeunesse, mettre

sur pied une action intersectorielle et globale pour la jeunesse et être coordonnée par le Secrétariat à la jeunesse.

Les demandes du Conseil sont acceptées en partie par le gouvernement, ce dernier adoptant un avant-projet de politique jeunesse, en octobre 2000. Le Conseil est d'abord déçu par la proposition gouvernementale qu'il juge timide et dénuée de toute approche horizontale. Dans cette forme, la politique jeunesse n'est, selon lui, qu'un ramassis de vœux pieux qui ne résistera pas à l'épreuve du temps. Le Conseil précise alors qu'une véritable politique jeunesse devrait être assortie de mesures de suivi et d'un plan d'action assurant la volonté d'agir du gouvernement. Selon le Conseil, il est aussi nécessaire d'inclure dans la politique jeunesse une « clause impact jeunesse » selon laquelle tout projet ou initiative du gouvernement doit comporter un examen des répercussions qu'il aura ou pourrait avoir sur la génération suivante.

En mai 2001, le lancement de la Politique québécoise de la jeunesse confirme la mise en œuvre de cette recommandation du Conseil, qui répond globalement à ses attentes. La Politique est également accompagnée d'un échéancier relatif à la création d'un comité de suivi, de sa mise en place et de l'élaboration d'un plan d'action afin de mettre en œuvre les orientations qu'on y présente.

La pauvreté, la marginalisation et l'exclusion

1991 : Présentation de l'avis *Priorité à la jeunesse – Passons du discours à l'action* au Comité de travail pour les jeunes du ministère de la Santé et des Services sociaux

1991 : Tenue d'un Forum sur la pauvreté lors du *Forum Jeunes et société*

1991-1993 : Travaux du Comité de travail sur la pauvreté et l'exclusion sociale et professionnelle des jeunes en vue de réaliser une enquête terrain menant à la rédaction de l'avis sur l'exclusion des jeunes *Dites à tout le monde qu'on existe*

1994 : Publication du document *Heille, j'existe, moi!*, présentant un recueil intégral de cris du cœur de jeunes exclus

2002 : Mémoire *Redites à tout le monde qu'on existe!*, présentant les positions du CPJ en matière de lutte contre la pauvreté (1987-2002)

Le Conseil a toujours été préoccupé par la marginalisation et l'exclusion des jeunes, et son intervention a été axée sur l'offre particulière de services sociaux aux jeunes en processus de marginalisation et sur la pauvreté chez les jeunes. En 1989, en réponse à une

requête du Regroupement des maisons d'hébergement jeunesse du Québec, le Conseil se penche sur la situation précaire de ces établissements. Au terme de sa recherche, il appuie, par communiqué transmis le 27 février 1989, la demande d'une politique gouvernementale de reconnaissance et de financement des maisons d'hébergement pour les jeunes sans-abri.

Au cours des travaux du Comité de travail pour les jeunes du ministère de la Santé et des Services sociaux en 1991, le Conseil dénonce l'inefficacité des programmes du réseau public, soulignant que ceux-ci ne tiennent pas compte de la situation globale des jeunes. Le Conseil propose alors que le ministère de la Santé et des Services sociaux utilise une approche préventive – en partenariat avec les autres ministères – qui se situe en amont des problèmes et qui implique des choix politiques en faveur de l'emploi, de la lutte contre la pauvreté et d'un système d'éducation qui offre un meilleur appui aux élèves. De plus, le Conseil recommande une remise en question des pratiques du réseau, une réallocation des ressources au profit des organismes du milieu, bref, une action gouvernementale concertée en faveur de la jeunesse, action qui implique la contribution de tous les ministères intéressés par les jeunes.

En 1993, le Conseil publie l'avis *Dites à tout le monde qu'on existe*, faisant suite à deux années de travaux sur la question de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Cet avis, qui a eu un impact majeur, comporte des recommandations liées au travail, à la sécurité du revenu, aux conditions



sociales et fiscales. Dans le domaine du travail, le Conseil propose d'adopter une politique de plein emploi, d'améliorer la formation professionnelle, de réduire le temps de travail, d'encadrer le travail atypique et d'augmenter le salaire minimum.

En matière de sécurité du revenu, le Conseil souhaite que le système revienne à sa fonction d'assistance, que les clauses visant les coupures relatives au partage du logement et aux contributions parentales soient abolies et que les mesures d'intégration en emploi soient volontaires et accessibles. Pour ce qui est du

domaine social, le Conseil recommande la lutte au décrochage scolaire, l'adoption d'une politique familiale, la mise sur pied de mesures pour aider les jeunes pauvres à se loger et l'implication des jeunes dans la relance des régions. En matière fiscale, le Conseil insiste sur une plus grande progressivité de l'impôt, sur la diminution des abris fiscaux et sur l'arrêt des coupures dans les programmes sociaux.

Dans la foulée des travaux sur la pauvreté, à la fin de 1993, le Conseil organise la journée *Heille, j'existe, moi!*, qui permet à quelque 800 jeunes en difficulté et à plusieurs organismes de se faire entendre. En 1994, le Conseil rappelle les conclusions de cet avis sur la pauvreté dans divers médias. Puis, à la fin de l'année paraît le document *Heille, j'existe, moi!*, recueil de cris du cœur et de propos de jeunes rassemblés au cours de la journée d'étude tenue un an auparavant.

Même si le Conseil n'a pas effectué de travaux majeurs par rapport à cette question depuis, il a plusieurs fois dénoncé la pauvreté, la marginalisation et l'exclusion. Il a suggéré des solutions concrètes pour les jeunes à l'occasion de sa participation à différents dossiers comme celui de la sécurité du revenu. De plus, le Conseil a été très engagé, depuis 1998, dans l'exécutif du Comité aviseur-jeunes d'Emploi-

Québec, où il poursuit son action relativement à cette question.

Enfin, la cinquième équipe du Conseil a fait de ce thème l'un des axes centraux de son mandat, prenant l'initiative de travailler à l'arrimage des programmes sociaux, de documenter la réalité des jeunes prostitués et d'exposer la situation des jeunes dans les centres jeunesse. L'équipe a de plus participé aux différents travaux entourant le projet de loi sur la pauvreté et défendu l'intérêt des jeunes en difficulté au regard du plan d'action jeunesse.

La santé et les services sociaux

1990 : Publication de l'avis *La réforme de la santé et des services sociaux – les enjeux pour les jeunes et pour les organismes communautaires « jeunesse »*

1991 : Publication de l'avis *Priorité à la jeunesse – passons du discours à l'action*, présenté au Groupe de travail pour les jeunes du ministère de la Santé et des Services sociaux

1995 : Publication du rapport de recherche *Le point sur la délinquance et le suicide chez les jeunes*

1997 : Travaux du Comité sur la violence et sur le suicide chez les jeunes en vue de la publication de l'avis *Le suicide chez les jeunes* :

S.O.S. Jeunes en détresse!

2000 : Présentation du mémoire *Un Québec qui se fout de sa jeunesse*, présenté à la Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux

Au printemps 1990, l'avant-projet de loi sur la santé et les services sociaux est discuté en commission parlementaire. Le Conseil n'y participe pas, mais il publie, en juin 1990, un avis sur *La réforme de la santé et des services sociaux – les enjeux pour les jeunes et pour les organismes communautaires « jeunesse »*.

Devant les problèmes socio-économiques et de santé des jeunes, le Conseil propose l'utilisation d'une méthode préventive et globale qui favoriserait leur autonomie et améliorerait leurs conditions de vie. Le projet de loi no 120 rejoint finalement la plupart des préoccupations du Conseil, notamment en ce qui a trait à la composition plus équitable des instances régionales, à la reconnaissance et au financement des organismes communautaires et de leurs regroupements nationaux. Différentes inquiétudes persistent et sont signalées dans une lettre adressée au ministre. Le Conseil se préoccupe, entre autres, du fait que la réforme exclut les jeunes adultes de 18 à 29 ans de ses objectifs prioritaires.

Puis, en 1991, le Conseil présente un avis au Groupe de travail pour les jeunes du ministère de la Santé et des Services sociaux afin de plaider pour une intervention prioritaire et globale en faveur des jeunes. L'équipe constate également que la violence et la criminalité associées aux jeunes font la une des journaux. La violence est par la suite retenue comme objet de recherche. Cependant, les travaux indiquent que la seule violence réellement en hausse chez les jeunes est celle qu'ils retournent vers eux-mêmes. Si bien qu'en 1995, le Conseil publie ses conclusions avant de poursuivre la préparation d'un document plus complet.

Le sujet fait couler beaucoup d'encre, alors que quelques années auparavant, le mot d'ordre était de ne pas parler du suicide pour ne pas y inciter des jeunes. L'imposant avis qui découle des travaux sur la question s'intitule *Le suicide chez les jeunes : S.O.S. Jeunes en détresse!* Pour diminuer le suicide chez les jeunes, le Conseil propose un plan d'action axé sur la prévention et le dépistage, la formation d'intervenants en mesure de travailler près des jeunes, la concertation entre les partenaires du réseau de la santé et des services sociaux, le développement de programmes en milieu scolaire et la réduction de l'accès aux instruments servant au suicide.

Quelques années plus tard, le Conseil expose les problèmes que vivent les

jeunes devant la Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux de 2000 et dépose le mémoire intitulé *Un Québec qui se fout de sa jeunesse*.

Les problèmes psychosociaux des jeunes étant en augmentation, le Conseil recommande une intensification de l'intervention du ministère de la Santé et des Services sociaux, tout en adaptant l'approche aux besoins spécifiques des garçons et des filles. Le Conseil fait alors état des problèmes de santé psychologique des jeunes en difficulté et recommande une augmentation notable des ressources en pédopsychiatrie dans les centres jeunesse.

La formation professionnelle, le développement de la main-d'œuvre et le placement

1990 : Publication de l'avis *La clef de la formation professionnelle offerte en milieu scolaire*

1992 : Présentation du mémoire *Partenaires pour une jeunesse compétente et compétitive* à la Commission parlementaire portant sur le projet de loi no 408 qui a mené à la *Loi sur la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre* (SQDM)

1995 : Formation du Comité sur la formation professionnelle menant à la rédaction du mémoire *Formation professionnelle : les jeunes exigent un coup de barre*, présenté à la Commission spéciale sur la formation professionnelle portant sur le projet de loi no 90 qui a mené à la *Loi favorisant le développement de la formation professionnelle*

C'est à la demande du premier ministre que le Conseil amorce des travaux sur ce thème. Devant donner un avis sur la pertinence et la faisabilité d'une formule de stages en milieu de travail, l'organisme élargit son mandat. Il reconnaît l'importance de ce dossier pour les jeunes et se lance dans une recherche d'envergure sur le sujet. En décembre 1990, il publie un premier avis sur la question.

De son point de vue, l'amélioration de la formation professionnelle et le développement de la main-d'œuvre représentent des façons efficaces de lutter contre l'exclusion des jeunes. Or, constatant l'importante diminution des effectifs en formation professionnelle, le Conseil estime qu'il faut redonner sa place à ce secteur.

Il soulève ainsi l'importance de faciliter la transition entre l'école et le travail par la concertation école-travail. Il défend l'intégration d'une formation pratique par des stages en milieu de travail et la mise sur pied des centrales locales pour l'emploi et la formation

(CLEF), regroupant les responsables des stages, du placement, de l'information et de l'orientation scolaire et professionnelle. Au cours de l'année 1991, le Conseil fait plusieurs approches auprès d'intervenants en la matière et auprès du MEQ, de manière à promouvoir son projet de CLEF.

Le dossier de la formation de la main-d'œuvre est défendu en commission parlementaire par les deux équipes subséquentes. Ainsi, l'organisme participe, en 1992, à la Commission parlementaire portant sur le projet de loi no 408 qui a mené à l'adoption de la *Loi sur la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre* (SQDM). Puis, en 1995, il défend également un mémoire devant la Commission spéciale sur la formation professionnelle portant sur le projet de loi no 90 intitulé *Loi favorisant le développement de la formation professionnelle*.

En substance, le Conseil suggère que l'on mette fin au fouillis dans les différents programmes de formation professionnelle offerts par les deux paliers de gouvernement. Il propose que les programmes de développement de la main-d'œuvre tiennent compte des jeunes sans emploi et demande que l'accessibilité à la formation professionnelle soit élargie pour inclure tous les jeunes.

Le Conseil recommande aussi que les entreprises participent davantage au financement du développement de la main-d'œuvre et de la formation professionnelle.

Dans l'ensemble, les actions subséquentes du gouvernement sur le sujet répondent aux préoccupations du Conseil.

Les conditions économiques des étudiants : travail et aide financière

1990 : Présentation du mémoire *L'aide financière aux étudiants : les nouvelles orientations gouvernementales*, dans le cadre de l'étude du projet de loi no 25 sur la réforme de l'aide financière à la Commission sur l'éducation

1992 : Publication de l'avis *Élèves au travail : le travail des jeunes du secondaire en cours d'année scolaire*



1995 : Présentation du mémoire *Le régime d'aide financière aux étudiants : maintenir le cap malgré la tourmente* au Groupe de travail sur le régime d'aide financière aux études du ministère de l'Éducation

Le Conseil rend public, par communiqué daté du 16 février 1989, sa proposition d'élargir le programme de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur à l'ensemble des étudiants de l'enseignement supérieur. De plus, au cours de sa première année de mandat, le Conseil entame des travaux sur le régime d'aide financière aux études, anticipant le projet de réforme annoncée par le ministre Claude Ryan. La hausse éventuelle des frais de scolarité préoccupe également l'organisme et il se fera d'ailleurs très critique quand le gouvernement annoncera une augmentation importante des frais, en 1990.

Au cours de la même année, le Conseil présente le mémoire intitulé *L'aide financière aux étudiants : les nouvelles orientations gouvernementales* à la Commission sur l'éducation lors de l'étude du projet de loi no 24 sur la réforme de l'aide financière. Le Conseil se prononce alors en faveur de la diminution de la contribution parentale et demande des exceptions pour les étudiants qui prouvent qu'ils ne bénéficient pas de cette contribution. Il prône également la diminution des exigences pour

l'obtention du statut d'indépendant. Le Conseil propose également un assouplissement du programme de remboursement différé et son extension pour y inclure les nouveaux parents.

En 1995, le Conseil présente sa position au Groupe de travail sur le régime d'aide financière aux études du ministère de l'Éducation sous forme de mémoire, intitulé *Le régime d'aide financière aux étudiants : maintenir le cap malgré la tourmente*. Le Conseil suggère une augmentation des dépenses admises, une diminution de la partie des gains de travail déduite de l'aide et un rehaussement du seuil d'accessibilité à l'aide financière. Le Conseil appuie l'élargissement de l'accessibilité de l'aide financière aux étudiants du secondaire professionnel, alors qu'il s'oppose à la réduction de la période d'accessibilité à la bourse. Il réclame finalement une extension du programme de remise de dette à tous les ordres d'enseignement.

Par ailleurs, la question du travail des jeunes est importante pour leur assurer une autonomie financière. Le travail des élèves du secondaire étant largement médiatisé en 1991 et 1992, le Conseil publie l'avis *Élèves au travail : le travail des jeunes du secondaire en cours d'année scolaire*. Le Conseil s'oppose alors à l'adoption de mesures coercitives pour limiter ce travail. Il propose plutôt des actions éducatives auprès des employeurs, un

meilleur contrôle des lieux de travail et l'interdiction du travail de nuit les jours de classe. Le Conseil suggère que le milieu scolaire s'implique dans l'application de solutions pour gérer les impacts du travail durant l'année scolaire.

De plus, le Conseil réagit publiquement à quelques reprises sur la question du travail des jeunes entre 1994 et 1998, notamment pour s'opposer au discours qui lie le travail des jeunes au décrochage scolaire. Il comparaît d'ailleurs devant la Commission parlementaire sur l'économie et le travail en mars 1998. Il insiste sur le fait qu'il n'est pas démontré que le travail des jeunes soit nuisible, mais qu'il faut réglementer le travail de nuit.

L'accès à la fonction publique

1989 : Dépôt de l'avis *Les jeunes et la fonction publique* auprès du premier ministre

1990 : Présentation du mémoire *Pour une participation significative des jeunes au sein de la fonction publique québécoise* à la Commission du budget et de l'administration

1999 : Publication de l'avis *L'accès des jeunes à la fonction publique québécoise – Place à la relève*

1999 : Présentation du mémoire *Un nouveau cadre de gestion qui inclut les jeunes* à la Commission parlementaire sur un nouveau cadre de gestion de l'appareil gouvernemental

En 1989, le Conseil soumet confidentiellement au premier ministre l'avis *Les jeunes et la fonction publique*. L'année suivante, à la suite de cet avis, le gouvernement procède à l'étude de la *Loi sur la fonction publique* à la Commission du budget et de l'administration et le Conseil lui présente le mémoire *Pour une participation significative des jeunes au sein de la fonction publique québécoise*. En octobre 1990, l'organisme exprime publiquement son inquiétude quant au rajeunissement de la fonction publique.

Pour remédier à la sous-représentation croissante des jeunes dans la fonction publique, le Conseil recommande la mise en place d'un plan de main-d'œuvre assorti d'objectifs clairs, une diminution des exigences relatives à l'expérience et un allègement du processus de dotation en personnel. Pour diminuer la précarité de l'emploi des jeunes, causée par le remplacement de postes permanents par des postes occasionnels, le Conseil recommande la fin du cloisonnement entre les deux types de postes, en permettant aux employés occasionnels de participer aux concours internes.

En 1999, devant l'inaction du gouvernement sur la question, le Conseil ramène ce sujet en publiant l'avis *L'accès des jeunes à la fonction publique québécoise – Place à la relève*. Il reprend les recommandations antérieures avec plus de force et d'appuis. Il ajoute que le retard dans le renouvellement de la fonction publique risque de nuire dramatiquement au transfert des connaissances entre les jeunes et les employés d'expérience. Pour l'intégration des jeunes, le Conseil recommande de mettre en place des programmes de formation en emploi et d'offrir de meilleures possibilités d'emploi pour les stagiaires. Il propose aussi que les bureaux régionaux embauchent des jeunes afin de freiner leur exode vers les grands centres.

C'est finalement en 2002 que le gouvernement suggère des mesures importantes de renouvellement de la fonction publique.

Les jeunes et la famille

1990 : Publication de l'avis *Être jeune et parent... oui, mais...* en collaboration avec le Conseil des affaires sociales et le Conseil de la famille

1995 : Présentation du mémoire *Les jeunes familles monoparentales et les pensions alimentaires*, à la

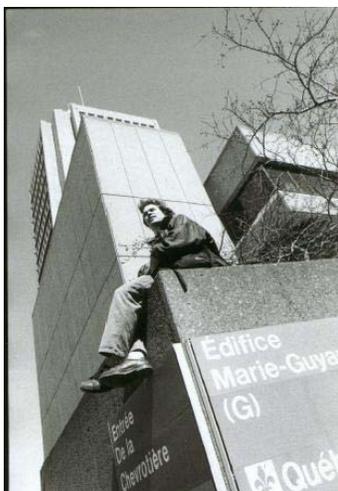
Commission des affaires sociales en vue du projet de loi sur la modification de la perception des pensions alimentaires

La prise de conscience relative à l'absence des jeunes du vaste débat social sur la dénatalité par le Conseil est à la source d'un document exploratoire intitulé *Famille et dénatalité*. La problématique devient par la suite l'un des chevaux de bataille de la présidente, elle-même mère d'une petite fille. Elle ne manque pas d'évoquer la question au cours de multiples entrevues médiatiques.

En 1989, le Conseil permanent de la jeunesse, le Conseil des affaires sociales et le Conseil de la famille organisent un forum sur la dénatalité. Les propos tenus à cette occasion mènent à la publication de l'avis *Être jeune et parent... oui, mais...*. On déplore, dans cet avis, le peu de place accordé à la famille par le gouvernement et les employeurs. Pour remédier à cette situation, l'avis propose l'établissement de mesures favorisant l'amélioration des conditions de travail des jeunes, des mesures de conciliation travail-famille et des services de garde appropriés. De plus, on suggère de favoriser le renforcement des valeurs familiales, aux dépens des valeurs liées à l'individualisme et à la performance. On souhaite aussi que les services sociaux soient plus accessibles aux

parents et que les organismes communautaires visant les intérêts des jeunes et des familles soient soutenus. Finalement, les trois conseils recommandent que la fiscalité soit mieux adaptée aux besoins des familles et que le soutien qu'on leur procure soit amélioré.

Quelques années plus tard, soit en 1995, dans le cadre de la Commission des affaires sociales en vue du projet de loi modifiant la perception des pensions alimentaires, le Conseil approuve le projet de perception automatique, tout en dénonçant la situation précaire des jeunes familles monoparentales et en proposant des solutions pour améliorer leurs conditions de vie. On propose d'établir un barème pour fixer le montant des pensions, d'éviter d'imposer les pensions, de ne pas déduire la pension du montant d'aide sociale et d'adopter une politique d'insertion en emploi adaptée aux chefs de familles monoparentales.



Les positions énoncées précédemment ont été défendues à différentes occasions. Entre 1998 et 2001, le Conseil a été interpellé quelques fois sur la question.

La sécurité du revenu et l'aide sociale

1988 : Publication de l'avis *Les jeunes et la réforme de l'aide sociale*

1996-1997 : Présentation du mémoire *La réforme de la sécurité du revenu – un parcours semé d'embûches pour les jeunes* à la Commission des affaires sociales en vue de la réforme de la sécurité du revenu

Depuis la mise en place du Conseil, le gouvernement du Québec a procédé à deux réformes du régime de sécurité du revenu, soit en 1988 et en 1997. En novembre 1988, le Conseil lance l'avis *Les jeunes et la réforme de l'aide sociale*. De ce fait, il réagit publiquement pour la toute première fois à une action gouvernementale.

Identifiant d'importants éléments discriminatoires à l'égard des jeunes dans le projet de réforme proposé, il ne demande rien de moins que le retrait de cette réforme. Devant les protestations d'une multitude de groupes, la réforme est adoucie à deux reprises, mais les éléments discriminatoires demeurent.

En 1997, lors de la seconde réforme, le Conseil présente le mémoire *La réforme de la sécurité du revenu – un parcours semé d'embûches pour les jeunes* à la Commission des affaires

sociales. Le Conseil tient à ce que le régime de sécurité du revenu assure des revenus décents aux bénéficiaires, qu'il soit accessible à tous et que les mesures discriminatoires envers les jeunes telles que la pénalité liée au partage de logement, la prise en considération de la contribution parentale pour les personnes réputées dépendantes et l'obligation pour les 24 ans et moins de participer à des mesures d'employabilité soient abolies.

Le Conseil dénonce également l'insuffisance des places offertes aux personnes admissibles aux mesures d'intégration à l'emploi, de même que l'aspect punitif des coupures pour les non-participants et l'arrêt de l'incitatif mensuel de 120 \$ pour les participants.

L'avenir constitutionnel du Québec

1990 : Présentation du mémoire *Les jeunes et l'avenir politique et constitutionnel du Québec* à la Commission sur l'avenir politique du Québec

1995 : Présentation du mémoire *Ne nous inquiétons pas de l'avenir, préparons-le!* à la Commission des jeunes sur l'avenir du Québec

Considérant que la question de l'avenir constitutionnel du Québec concerne les jeunes puisqu'ils auront à vivre les conséquences d'une telle décision, le Conseil agit sur deux fronts par rapport à la Commission sur l'avenir politique du Québec, en 1990. D'une part, il demande que la Commission tienne un forum jeunesse qui permettrait aux jeunes de participer plus activement à la discussion. C'est ainsi que la Commission offre aux jeunes le seul Forum spécial mis sur pied à l'occasion de ses travaux.

Dans le cadre des audiences de la Commission, et au terme d'une analyse de la situation, le Conseil se prononce clairement pour la souveraineté. Cet appui tient d'abord au fait que le Québec tente sans succès d'accroître son autonomie et de se faire reconnaître en tant que société distincte au Canada depuis les années 50. De plus, le Conseil dénonce les dédoublements de compétence en matière d'enseignement supérieur, de recherche, de formation professionnelle et de développement régional. D'après lui, ces dédoublements amènent de la confusion et empêchent le Québec de se développer pleinement.

Après l'élection du Parti québécois en 1994, le processus référendaire est enclenché et les membres du Conseil considèrent que l'enjeu est incontournable au regard de l'avenir

de la jeunesse. C'est ainsi que le Conseil présente le mémoire *Ne nous inquiétons pas de l'avenir, préparons-le!* à la Commission des jeunes sur l'avenir du Québec. Le Conseil tient à ce qu'un Québec souverain conserve les mêmes valeurs sociales et le même modèle de société. En ce sens, la province devrait offrir au moins l'équivalent des services fournis par le gouvernement du Canada. Le Conseil est d'accord avec l'idée d'une association économique avec le reste du Canada pour que le Québec demeure sujet des obligations reconnues dans les traités ratifiés par le Canada.

Les relations intergénérationnelles

1996 : Publication de l'avis *L'obligation alimentaire entre les grands-parents et leurs petits-enfants*, préparé conjointement avec le Conseil de la famille et le Conseil des aînés

1996 : Présentation du mémoire *Le régime des rentes du Québec – Pour vous, pour nous et pour nos enfants*

En 1996, le Conseil se penche sur l'application de l'article 585 du *Code civil du Québec* relatif à l'obligation alimentaire des grands-parents envers leurs petits-enfants. Le ministre de la

Justice entreprend une tournée de consultation sur la question et le Conseil rédige l'avis *L'obligation alimentaire entre les grands-parents et leurs petits-enfants* préparé avec le Conseil de la famille et le Conseil des aînés. La même année, le Conseil participe à la Commission des affaires sociales qui étudie le Livre vert sur la réforme du régime des rentes du Québec et présente *Le régime des rentes du Québec – Pour vous, pour nous et pour nos enfants*.

En matière d'obligation alimentaire, le Conseil est d'avis qu'il faut conserver cette obligation réciproque des grands-parents et des petits-enfants. Le Conseil prétend également que les procédures judiciaires doivent demeurer exceptionnelles, que l'obligation doit s'étendre au-delà de la majorité, compte tenu de la situation précaire des jeunes, et que cette obligation ne doit pas amener un désengagement de l'État.

En raison de la menace que représente la situation démographique pour la survie du régime des rentes du Québec, le Conseil recommande une hausse des cotisations le plus rapidement possible, afin que les jeunes ne soient pas seuls à contribuer à l'effort supplémentaire, un élargissement des cotisations et le maintien du niveau des prestations.

La culture

1991 : Tenue d'un Forum sur la culture et les valeurs de jeunes lors du Forum Jeunes et société

1991 : Présentation du mémoire *Assumer une place pour la relève culturelle et artistique* à la Commission parlementaire sur la politique culturelle du Québec

En 1991, le gouvernement tient une commission parlementaire sur une étude du Groupe-conseil Arpin en vue de la mise sur pied d'une politique de la culture et des arts. Le Conseil participe à cette commission par la présentation du mémoire *Assumer une place pour la relève culturelle et artistique*. Il y propose la formation d'un groupe de travail ministériel afin d'étudier le rôle et les besoins de la relève et qu'ils soient inclus dans la politique de la culture et des arts. Le Conseil tient à ce que la politique de la culture mette l'accent sur la formation des jeunes en ce domaine et que les étudiants aient une place dans les structures de consultation en la matière. Le Conseil recommande que les lieux de création et de diffusion soient plus accessibles à la jeunesse.

L'exode des jeunes

1997 : Travaux du Comité sur la désertion des régions en vue de préparer l'avis « *Y'a pus d'avenir ici* » - *L'exode des jeunes vers les centres urbains*

En 1997, le Conseil publie l'avis « *Y'a pus d'avenir ici* » - *L'exode des jeunes vers les centres urbains*. Dans cet avis, le Conseil recommande que l'enseignement professionnel secondaire, collégial et universitaire soit plus accessible dans les régions,



*Photo prise lors du Forum Jeunes et Société,
le 5 octobre 1991*

qu'il soit davantage lié aux besoins du marché du travail régional et qu'il favorise l'orientation des jeunes vers une carrière qu'ils pourront mener dans leur région. Pour le Conseil, le frein à l'exode passe aussi par une

place pour les jeunes dans les instances démocratiques des régions, l'appui des municipalités et des MRC aux organismes « jeunesse », un appui des régions à la création d'emplois et l'aide à l'entrepreneuriat.

Le Conseil continue son travail de sensibilisation à cette problématique et collabore avec l'organisme *Place aux jeunes*.

Les droits des jeunes (justice et conduite automobile)

1996 : Présentation du mémoire *Accès graduel à la conduite automobile : wô les moteurs !* à la Commission de l'aménagement et des équipements

1997 et 2003 : Publication d'un guide des droits et obligations destiné aux jeunes en cas d'arrestation et de détention, *Au nom de la loi, j'ai aussi des droits!*

En janvier 1991, l'intervention policière dans les écoles secondaires fait la manchette. Interpellé par des organismes jeunesse des Bois-Francs ayant constaté que les droits des étudiants n'étaient pas respectés lors d'interrogatoires menés dans les écoles, le Conseil invite les directions d'école et la Sûreté du Québec, tel que préconisé par la Commission des droits de la jeunesse, à respecter les

droits fondamentaux des élèves. Le Conseil doit rappeler sa position à plusieurs reprises au cours des années suivantes lors d'interventions policières.

De plus, en 1992, le Conseil participe au Sommet de la justice du Québec et expose ses préoccupations relativement à l'accès des jeunes à la justice, à l'information juridique et à l'adaptation des pratiques judiciaires et légales. Voulant s'assurer que la place faite aux jeunes est inscrite dans les priorités, le Conseil accepte de faire partie du groupe de suivi du Sommet. Il faut ajouter que, entre 1994 et 1998, il diffuse un guide et une carte des droits à l'intention des jeunes, en cas d'interrogatoire ou d'arrestation, et qu'il répète le même message chaque fois qu'une opération est contestée dans les écoles secondaires. Le guide des droits est réédité en 2003.

Dans un autre ordre d'idées, le Conseil participe, en 1996, à la Commission de l'aménagement et des équipements pour l'étude du projet de loi no 12 visant à réformer le Code de la sécurité routière, notamment en resserrant les conditions d'obtention du permis de conduire pour les 24 ans et moins. Le Conseil juge excessives et discriminatoires les mesures imposées aux jeunes, notamment sur la tolérance zéro pour l'alcool, et le maximum de quatre points de démerite qui stigmatisent les jeunes. Le Conseil condamne le caractère

monolithique des mesures, soulignant que les jeunes femmes et les 20-24 ans présentent moins de risques; il propose d'exclure les 20-24 ans du régime probatoire.

Le pluralisme de la société québécoise

1991 : Tenue du *Forum jeunes et société* sur le féminisme, sur les communautés culturelles et sur les autochtones

1993 : Rencontre *Pour mieux se comprendre*

À de multiples occasions, les présidentes du Conseil, parfois à titre personnel, parfois à titre de porte-parole de l'organisme, se font les représentantes de la jeune génération de femmes qui cherchent à prendre leur place. En d'autres occasions, le Conseil suscite lui-même la réflexion, par exemple lors du *Forum Jeunes et société* et lorsqu'il parle de l'intégration des jeunes en général.

Lançant à tous un message d'ouverture aux jeunes de toutes origines, le Conseil aborde la question autochtone et celle de l'intégration des jeunes des communautés culturelles en insistant pour qu'on se préoccupe de leurs

réalités particulières. Le *Forum Jeunes et société* constitue un événement clé à cet égard. En 1993, l'équipe du Conseil trace un portrait de la situation et des problèmes vécus par les jeunes des communautés culturelles.

En 1993, le Conseil organise une rencontre de trois jours intitulée *Pour mieux se comprendre* à Québec incluant 22 jeunes (11 autochtones et 11 non-autochtones), dans le but d'amorcer un dialogue constructif entre les deux groupes. Cet événement comportait des activités, des discussions, des débats et même une pièce de théâtre.

À la suite de cette rencontre, le groupe de 22 jeunes décida de rassembler, dans un mémoire, les constats et les



Rencontre "Pour mieux se comprendre", réunissant 22 jeunes provenant de diverses nations autochtones et régions du Québec

recommandations auxquels ils étaient parvenus et de présenter le document à la Commission royale d'enquête sur

les peuples autochtones. Le Conseil quant à lui accepta de publier le mémoire dans sa collection Propos, sans nécessairement faire siennes les recommandations incluses dans le mémoire.

Toujours en 1993, le président du Conseil participe à la Conférence mondiale de la jeunesse indigène à Québec. Il est alors le seul non-autochtone invité à prononcer une allocution.

d'une tarification croissante afin de diminuer le gaspillage, d'une plus grande utilisation des formes d'énergie renouvelables, d'une multiplication des programmes d'efficacité énergétique et de la mise en place de structures démocratiques de consultation qui incluraient aussi les autochtones.

* * *

Le développement énergétique

1995 : Travaux du Comité sur l'énergie menant à la rédaction du mémoire *Développement énergétique : ne pas se laisser bercer par le courant*

En 1995, le Comité sur l'énergie du Conseil prépare le mémoire *Développement énergétique : ne pas se laisser bercer par le courant*, présenté à l'occasion du débat public sur l'énergie.

Le Conseil considère que le développement énergétique doit répondre à des impératifs liés au développement durable. Ce type de développement devrait être accompagné d'une sensibilisation des jeunes à la conservation de l'énergie,

5 ► Conclusion : un bilan positif

L'impact du Conseil

Tout organisme public et tout groupe de jeunes se questionnent, à certains moments, sur l'impact de son action, sur l'influence qu'ils peuvent exercer. Or, dans la sphère publique comme dans le monde politique, on arrive rarement à établir nettement les relations de cause à effet, car dans le jeu de l'influence, personne n'avoue s'il a été influencé, et encore moins par qui. Par contre, l'observateur averti peut, en se basant sur différents indicateurs, identifier les actions d'un organisme qui occasionnent des retombées et un impact significatif.

Les avis et les mémoires

Dans un premier temps, la diffusion des avis du Conseil s'avère une de ses actions les plus importantes. Par un avis bien documenté, un organisme crédible comme le Conseil ne fait pas qu'aviser le gouvernement et les instances politiques. Il donne aussi des arguments à différents groupes pour intervenir politiquement, il fait progresser la réflexion sur différentes problématiques et suscite des pistes d'actions qui cheminent invariablement dans les milieux décisionnels concernés. L'avis sur

l'emploi atypique, par sa solide argumentation, a permis à de nombreux intervenants d'y trouver des arguments pour démontrer les réalités vécues par les jeunes.

Avec tout près de 50 avis et mémoires à ce jour, le Conseil n'a pas manqué de présenter la vision des jeunes sur une foule de sujets. L'organisme a aussi produit plusieurs rapports de recherche et documents de consultation. En les rendant publics, le Conseil fait bien plus qu'aviser le gouvernement, il informe le public sur la réalité des jeunes, fait tomber les préjugés envers ces derniers et influence l'opinion publique.

Par ailleurs, par la qualité de ses avis, le Conseil exerce une influence notable. À titre d'exemple, l'avis *Raccrocher l'école aux besoins des jeunes* a été demandé par 1 200 personnes au cours des deux années suivant sa publication. Celui sur la pauvreté des jeunes a fait l'objet d'une demande de 2 250 exemplaires, seulement dans les quelques mois qui ont suivi son lancement. L'avis sur l'emploi atypique a été demandé par plus de 1 000 personnes. L'étendue de diffusion d'un avis témoigne généralement de l'intérêt que son sujet suscite, de la justesse de son propos

Le Conseil fait bien plus qu'aviser le gouvernement: il informe le public sur la réalité des jeunes, fait tomber les préjugés envers ces derniers et influence l'opinion publique.

et de l'originalité de son approche. Lorsqu'il permet de positionner un sujet de manière incontournable dans l'opinion publique, un avis amène le gouvernement à intervenir dans les meilleurs délais. L'avis sur le suicide est l'un des documents les plus consultés du Conseil. Sa parution a, à tout le moins, accéléré la préparation du plan d'action du ministère de la Santé et des Services sociaux sur la prévention du suicide. Il a certainement permis d'en orienter les actions.

L'influence sur l'action gouvernementale et la représentation en commission parlementaire

Il est difficile de mesurer l'effet direct d'une intervention en commission parlementaire sur les orientations qui en découlent. L'analyse des demandes et des résultats ne nous renseigne pas beaucoup, car il est difficile de dire si l'idée retenue repose sur l'intervention du Conseil ou sur celle des autres groupes jeunesse au Québec. Toutefois, il est certain que lorsqu'une recommandation est reprise, elle a toutes les chances d'avoir eu une influence.

En se prononçant avec des arguments étayés, le Conseil peut influencer des conclusions. Entre autres dossiers, si on se base sur les observations faites par les anciens présidents, il semble que les représentations et les trois avis du Conseil sur la formation

professionnelle aient eu une influence nettement perceptible. Il en est de même pour la politique jeunesse. Les mesures de suivi de la politique ont été grandement inspirées par le Conseil. Il lui revient notamment d'avoir présenté l'idée de la clause d'impact, une règle adoptée par le gouvernement et qui oblige à considérer les effets sur la nouvelle génération de l'ensemble des projets mis de l'avant par le gouvernement.

Une continuité et une vision d'ensemble

Le Conseil est l'un des rares organismes jeunesse ayant une stabilité suffisante pour prendre du recul, s'inspirer de son passé et perpétuer des idées. Il arrive ainsi à étendre son influence dans le temps, ce qui lui permet de bonifier constamment son discours. De fait, la plupart des thèmes auxquels s'intéresse le Conseil sont récurrents. À chaque fois que le Conseil intervient sur un dossier, il y cumule une expertise qui lui permet d'être plus efficace. En bout de ligne, ses travaux permettent au gouvernement d'avoir une meilleure vue d'ensemble de la jeunesse, de considérer les besoins et les réalités des jeunes de multiples horizons.

L'ensemble de son intervention

Pour se convaincre de l'utilité d'un organisme comme le Conseil, il est

intéressant de considérer l'opinion de ceux qui en connaissent l'action ou qui s'inspirent de ses avis. En 1998, le document du gouvernement sur le plan d'action jeunesse a questionné la constitution et le rôle du Conseil. La réaction des groupes de jeunes a été instantanée à l'effet de conserver tel quel le mandat de l'organisme qui complète, par son action, la spontanéité des groupes de jeunes, et ajoute une action neutre et argumentée à l'action politique de plusieurs groupes.

* * *

Annexe 1 ► Liste des avis et mémoires

1988

- Les jeunes et la réforme de l'aide sociale

1989

- Les jeunes et la fonction publique
- Avis sur le projet de plan d'action 1989-1991 du Secrétariat à la jeunesse

1990

- Être jeune et parent... oui, mais...
- L'aide financière aux étudiantes et étudiants : les nouvelles orientations gouvernementales
- Pour une participation significative des jeunes au sein de la fonction publique québécoise
- La réforme de la santé et des services sociaux - les enjeux pour les jeunes et pour les organismes communautaires « jeunesse »
- La clef de la formation professionnelle offerte en milieu scolaire
- Les jeunes et l'avenir politique et constitutionnel du Québec

1991

- Assumer une place pour la relève culturelle et artistique
- Priorité à la jeunesse – passons du discours à l'action

1992

- « Raccrocher » l'école aux besoins des jeunes
- Une « cure de jeunesse » pour l'enseignement collégial
- Élèves au travail : le travail des jeunes du secondaire en cours d'année scolaire
- Partenaires pour une jeunesse compétente et compétitive

1993

- Faire avancer l'école : vers où? pour qui?
- Dites à tout le monde qu'on existe

1995

- Le régime d'aide financière aux étudiants : maintenir le cap malgré la tourmente
- Développement énergétique : ne pas se laisser bercer par le courant
- Ne nous inquiétons pas de l'avenir, préparons-le!
- Les jeunes familles monoparentales et les pensions alimentaires
- Formation professionnelle : les jeunes exigent un coup de barre
- L'éducation dans tous ses états

1996

- Le régime de rentes du Québec – Pour vous, pour nous et pour nos enfants
- « Parce qu'on existe! » L'urgence d'une politique jeunesse
- Accès graduel à la conduite automobile : wô les moteurs!
- Pour accroître la réussite éducative, le temps est venu...
- L'obligation alimentaire entre les grands-parents et leurs petits-enfants

1997

- Le suicide chez les jeunes : S.O.S. Jeunes en détresse!
- La réforme de la sécurité du revenu – un parcours semé d'embûches pour les jeunes
- « Y'a pus d'avenir ici » - L'exode des jeunes vers les centres urbains

1998

- Interdire les clauses « orphelins » – une question d'équité intergénérationnelle

1999

- L'accès des jeunes à la fonction publique québécoise
- Pour l'accès des jeunes à une citoyenneté pleine et active
- Un nouveau cadre de gestion qui inclut les jeunes

2000

- Vers une politique jeunesse! Éléments de réflexion en vue du Sommet du Québec et de la jeunesse
- Un Québec qui se fout de sa jeunesse?
- Pour faire de la jeunesse une priorité

2001

- La réforme du Code du travail d'un point de vue jeunesse
- Emploi atypique et précarité chez les jeunes : une main-d'œuvre à bas prix, compétente et jetable
- Pour le droit de vote des élèves au sein des Conseils d'établissement

2002

- Un vrai défi collectif : de nouvelles normes pour un nouveau travail!
- Je décroche, tu décroches... est-ce que nous décrochons?
- Redites à tout le monde qu'on existe! (pauvreté)

2003

- Réflexion stratégique sur les institutions démocratiques

* * *

Annexe 2 ► Liste des événements et des consultations organisés par le Conseil

1988-1989 - Les audiences publiques sur la jeunesse

- Consultation auprès des jeunes de quinze régions du Québec.
- Participation de 500 personnes, 123 présentations et 21 mémoires sans présentation.
- Participation de jeunes de tous les milieux : communautaire, santé et services sociaux, éducation, affaires, politique, religieux, communautés culturelles et autochtones.
- Rédaction du rapport *Les couleurs de la jeunesse... noir sur blanc*, publié en février 1990 et traitant de thèmes variés : emploi, éducation, problèmes sociaux et de santé, famille, intégration des jeunes des communautés culturelles et des autochtones, accessibilité aux loisirs, environnement ainsi que reconnaissance et financement des organismes communautaires jeunesse.

de jeunes et de représentants du Conseil des affaires sociales et du Conseil de la famille.

- Participation de 80 jeunes.
- Rédaction de l'avis *Être jeune et parent, oui mais ...*, publié en octobre 1990.

1993 – « Pour mieux se comprendre » - La rencontre entre jeunes autochtones et non-autochtones

- La rencontre s'est tenue les 30 septembre, 1^{er} et 2 octobre 1993.
- Rencontre entre onze autochtones et onze non-autochtones.
- Discussions entre les deux groupes sur divers sujets : emploi, éducation, famille, problèmes sociaux, développement économique et environnement.
- Volet culturel.
- Le Secrétariat aux affaires autochtones a participé financièrement à la réalisation de l'événement.

1989 – Forum « Être jeunes et parents »

- Le forum s'est tenu le 7 octobre 1989.
- Forum impliquant la participation

1993 – Colloque « Jeunes, travail et études : un nouveau phénomène social? »

- Le colloque a eu lieu le 19 mai 1993.

- Organisé en collaboration avec le Conseil de la famille, la Fédération des comités de parents de la province de Québec et le Musée de la civilisation.
- Le Conseil présente l'avis *Élèves au travail : le travail des jeunes du secondaire en cours d'année scolaire*, publié en 1992.
- Le Conseil a collaboré à la détermination du contenu des ateliers, s'est assuré que le point de vue des jeunes soit représenté et a organisé un atelier sur l'exode des jeunes des régions rurales.

1994 – Le Forum ADOS

1994 – Colloque « Jeunes adultes et précarité : contraintes et alternatives »

- Le colloque a eu lieu les 18 et 19 mai 1994.
- Organisé en collaboration avec le Laboratoire de recherche en écologie humaine et le Conseil canadien de développement social, il s'inscrit dans le cadre du 62^e Congrès de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences.

- Le forum a eu lieu du 25 au 27 novembre 1994.
- Le Conseil s'est joint au comité organisateur de l'événement, organisé en collaboration par le Bureau québécois de l'Année internationale de la famille et l'Association des centres jeunesse du Québec.
- Fait suite à une enquête du psychologue Richard Cloutier et du Centre des services communautaires de l'Université Laval.
- Le forum a réuni 170 adolescents.
- Le Conseil a participé au développement des thématiques et au contenu des sept ateliers : école, relations avec les parents, avec les frères et sœurs, climat familial, amour et sexualité, projets de vie et accidents de parcours.

1994 – Le Colloque « Complices en action »

- Le colloque a eu lieu du 23 au 25 septembre 1994.
- Le colloque a été organisé par la Fédération de l'âge d'or du Québec et le Conseil s'est joint à titre de membre du comité aviseur, afin de prendre en considération les problématiques « jeunesse ».
- Le colloque portait sur l'intergénération.

1995 – La journée de réflexion du Centre canadien d'étude et de coopération internationale

- L'événement a eu lieu le 5 mars 1995.

- Le Conseil a collaboré à l'organisation de l'événement avec le Centre canadien d'études et de coopération internationale, en préparant conjointement le contenu des ateliers et la formation des animateurs.
 - Le thème de l'événement est double : les difficultés d'intégration des jeunes en emploi et les problèmes reliés au système de sécurité du revenu pour les jeunes pauvres.
- devenir social et économique du Québec, organisée par le premier ministre du Québec.
- La Conférence parallèle a réuni 300 jeunes issus d'environ 75 organismes jeunesse.
 - Les jeunes se sont exprimés sur divers sujets : le développement de l'emploi, l'éducation et la formation professionnelle de qualité, la lutte contre l'exclusion, les finances publiques et l'équité.

1995 – Le Forum Action Emploi Jeunesse

- Le Forum a eu lieu les 12 et 13 juin 1995.
- En tant que membre du Forum pour l'emploi, le Conseil participe à l'organisation du forum.
- Le Forum pour l'emploi s'est associé au Secrétariat à la concertation pour l'organisation de l'événement.
- Le forum a réuni 500 jeunes.

1996 – Conférence parallèle des jeunes sur le devenir social et économique du Québec

- La Conférence parallèle a eu lieu le 17 mars 1996.
- Le Conseil a organisé l'événement en réaction à la faible représentativité des jeunes à la Conférence des jeunes sur le

1996 – Conférence publique « *Vivre l'école* » *Pour la formation des jeunes solidement enracinés et engagés dans leur communauté*

- La conférence a eu lieu le 26 août 1996.
- Le Conseil a organisé la conférence en collaboration avec l'Association des intervenantes et des intervenants en formation personnelle et sociale, le Magazine Jeunesse, le Mouvement Desjardins et la Conférence des régions régionales de la santé et des services sociaux.
- Les conférenciers ont discuté de la nécessité de concevoir une école qui vise le développement intégral des jeunes.
- Les revendications émanant de cette conférence ont été remises à la ministre de l'Éducation et aux membres de la Commission des États généraux sur l'éducation à l'occasion des Assises nationales, en septembre 1996.

2001 – Forum de discussion sur le déséquilibre fiscal entre le fédéral et les provinces

- Le forum a eu lieu le 22 septembre 2001.
- Le forum a réuni 32 jeunes et représentants des organismes « jeunesse ».
- Le forum a porté sur la Commission sur le déséquilibre fiscal entre le gouvernement fédéral et les provinces.

document de réflexion sur l'avenir du Québec

2003

- Forum de discussion sur les Élections 2003

* * *

2001 – Forum de discussion sur la participation citoyenne

- Le forum a eu lieu le 8 décembre 2001.
- Le forum a réuni 33 jeunes et représentants des organismes jeunesse.
- Les thèmes du forum furent l'octroi du droit de vote à 16 ans et les institutions démocratiques au Québec.

2002

- Forum de discussion «Pourquoi devenir député?»
- Forum de discussion sur la situation des jeunes anglophones au Québec
- Tenue du colloque «Vivre à l'ère précaire: causes et conséquences de l'emploi atypique chez les jeunes»
- Tournée des régions du Québec en vue de la préparation d'un

Annexe 3 ► Les équipes du Conseil permanent de la jeunesse

Mandat 1988-1991

- Brigitte Lepage : présidente
- Élizabeth Martin : vice-présidente, démissionnaire en date du 3 mars 1989, remplacée comme membre par Marie-Andrée Bertrand à compter du 20 mars 1990
- Sylvain Tanguay : vice-président
- Jacques Bourgeois : membre
- Michèle Dawe : membre
- Myriam Demers : membre, démissionnaire en date du 7 février 1989, remplacée par Chantal Tellier, le 31 mai 1989
- Hélène Gagné : membre
- Guy Gagnon : membre, vice-président à compter du 5 juillet 1989
- Charles-André Horth : membre, démissionnaire en date du 30 janvier 1989 et remplacé par Isabelle Courville en date du 3 mars 1989
- Bertrand Jalbert : membre
- Simon Jeanotte : membre
- Lise Loïselle : membre
- Antonietta Melchiorre : membre
- Yves Salvail : membre
- Mario Villeneuve : membre, démissionnaire en date du 9 janvier 1990 et remplacé par François Sauvageau en date du 20 mars 1990

Mandat 1991-1994

- Alain Perreault : président
- Serge Fleury : vice-président
- Hélène Simard : vice-présidente
- Michaël Betts : membre
- Anupa Bir : membre
- Guylaine Boucher : membre
- Diane Chevalier : membre

- Gilles D'Amours : membre, démissionnaire en date du 5 février 1992 et remplacé par Patrice Perron, le 20 mai 1992
- Charles Duval : membre
- Hélène Gagnon : membre
- Marie Grégoire : membre
- Suzanne Péloquin : membre
- Marcia Pilote : membre
- Alain Vigneault : membre, démissionnaire en date du 15 juin 1993
- Gloria Vollant : membre
- Stéphane Coudé : membre
- Diane Denault : membre
- Marc J. Fishman : membre, démissionnaire en date du 21 décembre 1995
- Pierre-Marc Gendron : démissionnaire en date du 20 janvier 1995 et remplacé par Christine Lagacé, en date du 28 juin 1995
- Yves Legault : membre
- Jana Mansour : membre
- Marie-Julie Michaud : membre
- Louis Morin : membre
- Katia Parent : membre, démissionnaire en date du 22 janvier 1997

Mandat 1994-1997

- Michel Philibert : président
- Marc-André Dowd : vice-président
- Julie Lévesque : vice-présidente
- Stéphane Auray : membre, démissionnaire en date du 24 novembre 1994, remplacé par Myriam Lafrance, à compter du 28 juin 1995, laquelle démissionne le 22 février 1996
- Martine Bouchard : membre

Mandat 1998-2001

- Clairandrée Cauchy : présidente
- Marie-Claude Ménard : vice-présidente, démissionnaire en date du 8 septembre 2000, remplacée par une autre membre, Annie Simard, à compter du 21 septembre 2000.

- Marc Alain : membre, démissionnaire en date du 7 août 2000.
- Philippe Bouzaglou : membre
- Marie-Chantal Gagné : membre
- Sylvain Gendron : membre
- Stéphane Gosselin : membre, démissionnaire en date du 25 août 1999 et remplacé par Alexis-Boyer-Lafontaine, le 19 juin 2000.
- Élise Labrecque : membre, démissionnaire en date du 5 septembre 2000.
- Nicolas Poirier-Quesnel : membre, démissionnaire en date du 5 septembre 2000.
- Hélène Rhéaume : membre
- Michel Rouleau : membre
- Emma Savard : membre
- Patrice Savignac-Dufour : membre, démissionnaire en date du 28 août 1999 et remplacé par Dominic Mailloux, le 19 juin 2000
- Annie Simard : membre
- Geneviève Taillon : membre, démissionnaire en date du 28 octobre 1999 et remplacée par Louise-Marie Célestin, le 19 juin 2000.

Mandat 2001-2004

- Patrick Lebel, président
- Geneviève Baril, vice-présidente
- Patrick Charest-Dionne, membre, démissionnaire en date du mois d'août 2002, remplacé par Sophie Cunningham le 10 janvier 2003
- Youri Chassin, membre
- François Fréchette, membre
- Conel Tonatiu García Ramírez, membre
- Patrick Kearney, membre
- Marie-Élizabeth Lebrun, membre, démissionnaire en date du mois d'août 2002, remplacée par Hugo Jollette le 10 janvier 2003
- Claudie Lévesque, membre
- Sylvain Lévesque, membre
- Dominic Mailloux, membre
- Suzanne Moore, membre
- Marie-Eve Proulx, membre
- Lisa Roy, membre
- Félix Turgeon, membre

Annexe 4 ►► Le personnel du Conseil

Voici la liste du personnel (occasionnels et permanents) qui travaille ou a travaillé au CPJ depuis les débuts de l'organisme.

Secrétaires générales

Diane Bois
Hélène Dufour

Agents de recherche

Claude Bégin
Louise Bisson
Sébastien Blondin
Carole Cantin
Denis Carbonneau
Robert Châtelain
Stéphane Clavette
Yvan D'Amours
Pierre DeRome
Frederico Fonseca
Lorraine Fournier
Chantal Girouard
Reine Grenier
Diane Lacroix
Georges Lemieux
Louise Lemire
Bernard Marier
Sonia Morin
Rosaire Ouellet
Geneviève Stanton Risi
René Simard

Agents d'information

Sylvain Carrier
Richard Foy
Marie Kronström
Frédéric Tremblay
Patrice Bilodeau (technicien en information)

Techniciens en documentation

Serge Bertin
Christiane Lessard
Sylvie Tessier

Technicienne en administration

Danielle Gagnon

Agentes de secrétariat

Francine Griffith
Céline Hudon
Denyse Lamarre
Danielle Tremblay
Louise Turgeon

À bientôt!

**Conseil permanent
de la jeunesse**

Québec

